



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MICAF

Mission interministérielle
de coordination anti-fraude

CATALOGUE DES FORMATIONS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

2023

L'OFFRE DE FORMATION 2023

Présentation du dispositif de formation 3

- La MICAF 4
- Les organismes de formation impliqués dans la lutte contre la fraude 6
- L'offre de formation 2023 7

Détection des fraudes 8

- Le CODAF : un outil local de détection contre la fraude 9
- Initiation à la détection des faux documents 10
- Référent fraude documentaire 11
- Référent en fraude documentaire : actualisation des connaissances 12
- Détection de la fraude à l'identité 13
- Détection des faux actes de naissance étrangers 14
- Détection des faux documents dans le contexte d'une instruction dématérialisée 15
- Enquêtes sur internet et identification des opérateurs 16
- La lutte anticorruption : présentation de l'Agence française anticorruption, des atteintes à la probité et des outils de maîtrise du risque de corruption 17
- Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères 18

Maîtrise des outils d'investigation 19

- Informations générales sur les e-formations 20
- Droit de communication **e-formation** 21
- Application Ficoba **e-formation** 22
- Application Ficoba OPJ, ODJ, OFJ **e-formation** 23
- Modules e learning en matière de lutte contre la fraude, module outils et fichiers partagés de branche, communication et signalements **e-formation** 24

Lutte contre le travail illégal 25

- Présentation de l'offre de formation « lutte contre le travail illégal » en interinstitutionnel 27
- L'offre de formation institutionnelle de l'INTEFP 28
- Informations générales sur les modules d'auto formation organisés par l'INTEFP 29
- **Modules généralistes** 31
- S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale 32
- Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal 33
- S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal 36
- **Modules spécialisés** 38
- Le travail illégal dans le transport routier de marchandises 40

- La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture 41
- Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales 43

• Modules thématiques 45

- Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal 46
- Le contrôle des micro-entrepreneurs et la lutte contre le travail illégal 48
- L'action pénale en matière de travail illégal 51
- Sensibilisation à la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail 53
- Audition libre de personne soupçonnée et le travail illégal 53

• Modules OCLTI 57

- Enquêteur travail illégal et fraudes (ETIF) 58
- Enquêteur spécialisé travail illégal et fraudes (ESTIF) 59

Lutte contre la fraude aux prestations sociales60

- Fraude sociale dans la procédure collective 61
- Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales **Distanciel** 62
- Module en matière de lutte contre la fraude - politique de sanction **e-formation** 63
- Modules en matière de lutte contre la fraude - sensibilisation **e-formation** 64
- EN3S : Lutter contre la fraude aux prestations sociales **Nouveau** 65
- ENM : Lutte contre les différentes formes de fraude aux finances publiques **Nouveau** 66

Lutte contre les fraudes douanières 67

- Viticulture : principes généraux et environnement viticole 68
- Enquêteur parcours comptabilité 70
- Protection de la faune et de la flore 71

Lutte contre la fraude au budget de l'UE 72

- Lutte contre la fraude aux intérêts financiers européens 73
- Fraude aux intérêts financiers de l'Union européenne : travailler avec le Parquet Européen 74

Renseignements pratiques 75

Sigles utilisés 77

Présentation du dispositif de formation

La MICAFA	p.04
Les organismes de formation impliqués dans la lutte contre la fraude	p.06
Détection des fraudes	p.08
Maîtrise des outils d'investigation	p.19
Lutte contre le travail illégal en interinstitutionnel	p.25
Lutte contre la fraude aux prestations sociales	p.60
Lutte contre les fraudes douanières	p.67
Lutte contre la fraude au budget de l'Union européenne	p.72
Renseignements pratiques	p.75
Sigles utilisés	p.77

MICAF

(Mission interministérielle de coordination anti-fraude)

Face à des fraudes toujours plus organisées, complexes et mobiles, le gouvernement a souhaité donner une nouvelle impulsion interministérielle en matière de lutte contre la fraude aux finances publiques. Dans ce cadre, a été créé la Mission interministérielle de coordination anti-fraude, chargée de veiller à la bonne coordination de l'ensemble des partenaires engagés dans la lutte contre la fraude aux finances publiques, qu'elle se rapporte aux prélèvements obligatoires fiscaux et prélèvements sociaux ainsi qu'aux autres recettes des collectivités publiques ou aux prestations sociales.

Cette mission est placée, par délégation du Premier ministre, sous l'autorité du ministre chargé du budget.

La priorité est donnée aux partages opérationnels de renseignements et à la définition de stratégies communes d'actions entre administrations et organismes partenaires.

Au niveau national, la MICAF assure à cette fin, en partenariat avec des directions « cheffes de file », un suivi actif de 10 groupes opérationnels nationaux anti-fraude (GONAF). Ces groupes réunissent les administrations des ministères de l'Economie, des Finances et de la Relance, de la Justice, de l'Intérieur, des Solidarités et de la Santé, du Travail, les organismes de protection sociale ainsi que les services d'enquêtes administratifs et judiciaires autour des enjeux prioritaires suivants :

- la fraude à la TVA ;
- les trafics de tabac et la contrefaçon ;
- la fraude fiscale et sociale commise via le e-commerce ;
- le travail illégal et la fraude fiscale connexe ;
- les fraudes fiscales et sociales commises via des sociétés éphémères frauduleuses ;
- la fraude à la résidence ;
- la fraude documentaire et à l'identité ;
- l'adaptation des moyens d'enquêtes aux enjeux du numérique ;
- la recherche d'un meilleur recouvrement des créances en matière de fraude aux finances publiques.

Ces GONAF ont pour vocation de favoriser le décloisonnement des approches par le partage

d'informations et d'analyses, l'établissement de cartographies communes des risques, l'élaboration de stratégies d'actions et d'enquêtes coordonnées. Il s'agit notamment de mieux identifier et combattre les fraudes complexes et organisées en favorisant une meilleure articulation des actions administratives et Judiciaires.

En outre, la MICAF met en place, en tant que de besoin, des groupes de coordination nécessaires pour faire face à de nouvelles fraudes émergentes.

Au niveau local, la MICAF assure la coordination des Comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF), placés sous la co-présidence des préfets et procureurs de la République dans leur forme plénière et, sous la seule présidence des procureurs, dans leur forme restreinte. L'arrêté du 12 octobre 2020, fixe la nouvelle composition des CODAF dans chaque département.

Au niveau européen, la MICAF a également pour vocation institutionnelle de faciliter la coopération avec les instances européennes chargées de la protection des intérêts financiers de l'Union européenne, et notamment les échanges opérationnels avec l'Office européen de lutte anti-fraude.

La MICAF entretient également un dialogue régulier avec les représentants du Parquet européen compétent pour les enquêtes et poursuites pénales en matière d'infractions aux intérêts financiers de l'Union Européenne.

Dans ce nouveau cadre interministériel, la MICAF peut impulser de nouvelles synergies en matière d'échanges d'informations entre partenaires, notamment en matière d'interconnexions de données. Elle propose aussi toute réforme visant à favoriser une plus grande efficacité en matière de lutte contre la fraude aux finances publiques. La MICAF contribue, par ailleurs, à une meilleure connaissance de la fraude en élaborant chaque année un document de politique transversale dans le cadre du projet de loi de finances et en favorisant les actions de formation à destination des partenaires, au moyen notamment du catalogue des formations transverses.

Pour en savoir plus :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf>

Les principes directeurs des formations



Les organismes de formation impliqués dans la lutte contre la fraude



L'offre de formation 2023

Maîtrise des outils d'investigation

- Droit de communication (e-formation)
- Application FICOBA (e-formation, 2 modules)
- Module e-learning en matière de lutte contre la fraude - outils et fichiers partagés de branche, communication et signalements

Détection des fraudes

- Le CODAF: un outil local de détection contre la fraude
- LCF documentaire (7 modules)
- Enquêtes sur internet
- La lutte anticorruption : présentation de l'Agence française anticorruption, des atteintes à la probité et des outils de maîtrise du risque de corruption
- Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères

Lutte contre la fraude aux prestations sociales

- Fraude sociale dans la procédure collective
- Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales
- Modules e-learning en matière de lutte contre la fraude
- Module sensibilisation
- Module outils et fichiers partagés
- Module politique de sanction
- EN3S : Lutte contre la fraude aux prestations sociales
- ENM : Lutte contre les différentes formes de fraude aux finances publiques

Lutte contre le travail illégal en interinstitutionnel

- Modules généralistes, spécialisés, thématiques ou réservés aux OPJ, APJ, ODJ, OFJ
- Enquêteur travail illégal et fraudes (ETIF)
- Enquêteur spécialisé travail illégal et fraudes (ESTIF)



Lutte contre les fraudes douanières

- Viticulture : principes généraux et environnement viticole
- Enquêteur parcours comptabilité
- Protection de la faune et de la flore

Lutte contre la fraude au budget de l'Union Européenne

- Lutte contre la fraude aux intérêts financiers européens.
- Fraude aux intérêts financiers de l'Union européenne : travailler avec le Parquet Européen.

Détection des fraudes

Le CODAF : un outil local de détection contre la fraude p.09

La lutte contre la fraude documentaire

- Initiation à la détection des faux documents p.10
- Référent fraude documentaire p.11
- Référent fraude documentaire (actualisation des connaissances) p.12
- Détection de la fraude à l'identité p.13
- Détection des faux actes de naissance étrangers p.14
- Détection des faux documents dans le contexte d'une instruction dématérialisée p.15

Enquêtes sur internet - identification des opérateurs p.16

La lutte anticorruption : présentation de l'Agence française anticorruption, des atteintes à la probité et des outils de maîtrise du risque de corruption p.17

Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés Ephémères p.18

FORMATION MICAF		Le CODAF : un outil local de détection de la fraude													
OBJECTIFS		PROGRAMME / 1 jour													
➤ A l'issue du stage, le participant aura une connaissance précise du rôle clé des CODAF en matière de lutte contre la fraude aux finances publiques et des règles de fonctionnement du secrétariat du CODAF. ➤ Il saura décrire le paysage institutionnel de la lutte contre la fraude aux finances publiques et comment le CODAF s'y intègre.		Panorama des acteurs institutionnels de la lutte contre la fraude aux finances publiques La MICAF et les CODAF Présentation institutionnelle du CODAF : - historique et textes fondateurs - missions - composition - fonctionnement : CODAF plénier et restreint Rôle du secrétaire CODAF Cadres juridique (levée du secret professionnel...) et technique (fiche action) supports de l'action des CODAF Les actions des CODAF - la place des CODAF dans le dispositif interministériel de coordination anti-fraude - les objectifs prioritaires du CODAF - présentation du bilan annuel de l'action des CODAF													
PUBLIC		<table><tr><td>DUREE :</td><td colspan="2">1 jour (7h)</td></tr><tr><td>SESSIONS :</td><td>16/03/2023</td><td>12/10/2023</td></tr><tr><td>LIEUX :</td><td>Paris 12^{ème}</td><td>Paris 12^{ème}</td></tr><tr><td>TARIF :</td><td colspan="2">Gratuit</td></tr></table>		DUREE :	1 jour (7h)		SESSIONS :	16/03/2023	12/10/2023	LIEUX :	Paris 12 ^{ème}	Paris 12 ^{ème}	TARIF :	Gratuit	
DUREE :	1 jour (7h)														
SESSIONS :	16/03/2023			12/10/2023											
LIEUX :	Paris 12 ^{ème}			Paris 12 ^{ème}											
TARIF :	Gratuit														
PREREQUIS															
Avoir une connaissance des politiques de lutte contre la fraude aux finances publiques.															
INTERVENANT(S)															
Chef de projet de la MICAF en charge des relations avec les CODAF.															
CONCEPTEUR(S)															
ORGANISATEUR(S)															
MICAF Mission interministérielle de coordination anti-fraude															
FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE															
Non															
DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE															
Support de présentation															
		INSCRIPTION													
		FICHE D'INSCRIPTION Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru CONTACT inscription.micaf@finances.gouv.fr NOMBRE DE PARTICIPANTS 20													

FORMATION UCANSS CN25P009 OBJECTIFS	Initiation à la détection des faux documents								
A l'issue du stage, le participant sera capable d'authentifier un document français en vérifiant les sécurités au moyen des outils adaptés à la détection d'une fraude : ➤ examiner et détecter les éléments de la reconnaissance faciale ; ➤ rechercher et analyser les éléments de sécurités caractéristiques des documents d'identité et de voyage ; ➤ utiliser les moyens et outils d'aide à la détection. PUBLIC	PROGRAMME / 1 jour <table border="1"> <thead> <tr> <th>Matin</th><th>Après-midi</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td> Définition de la fraude documentaire L'usage du document d'un tiers (profilage) : • Les points clés de la reconnaissance faciale ; • Les questionnements particuliers à engager ; • Travaux pratiques au moyen d'un diaporama ; • Définition des normes en vigueur concernant les documents sécurisés. </td><td> Méthodologie de contrôle (caractères anamorphiques, la ZLA, contrôles de cohérence) La description des sécurités des documents français : • Les différents modèles de CNI françaises ; • Les titres de séjour ; • L'E-passeport ; • Les permis de conduire ; • Travaux pratiques avec des documents vrais et faux. </td></tr> </tbody> </table>	Matin	Après-midi	Définition de la fraude documentaire L'usage du document d'un tiers (profilage) : • Les points clés de la reconnaissance faciale ; • Les questionnements particuliers à engager ; • Travaux pratiques au moyen d'un diaporama ; • Définition des normes en vigueur concernant les documents sécurisés.	Méthodologie de contrôle (caractères anamorphiques, la ZLA, contrôles de cohérence) La description des sécurités des documents français : • Les différents modèles de CNI françaises ; • Les titres de séjour ; • L'E-passeport ; • Les permis de conduire ; • Travaux pratiques avec des documents vrais et faux.				
Matin	Après-midi								
Définition de la fraude documentaire L'usage du document d'un tiers (profilage) : • Les points clés de la reconnaissance faciale ; • Les questionnements particuliers à engager ; • Travaux pratiques au moyen d'un diaporama ; • Définition des normes en vigueur concernant les documents sécurisés.	Méthodologie de contrôle (caractères anamorphiques, la ZLA, contrôles de cohérence) La description des sécurités des documents français : • Les différents modèles de CNI françaises ; • Les titres de séjour ; • L'E-passeport ; • Les permis de conduire ; • Travaux pratiques avec des documents vrais et faux.								
Toute personne amenée à contrôler des documents administratifs et pour lequel seule une initiation est requise dans les structures d'appartenance ci-après : ensemble des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF. PREREQUIS	Les sécurités fondamentales des documents d'identité : • Le papier sécurisé (papier fiduciaire, filigrane) ; • Les impressions de fond (Offset, taille-douce, typographie) ; • Les accessoires de sécurisation (marques optiquement variables) ; • Les encres (fluorescente et optiquement Présentation du réseau d'AFDI Présentation du site Internet PRADO et/ou du site Intranet de la DCPAF								
Aucun INTERVENANT(S)	CONTENU • L'usage du document d'un tiers : déjouer les ressemblances. TP avec diaporama. • Les sécurités des documents d'identité et de voyage français et les principes généraux applicables à tout document : le papier, le filigrane, les impressions, les encres et accessoires spécifiques. • Les différents modèles de passeports français, les différents modèles de CNI françaises, les titres de séjour français. TP avec documents ; • Le support de bases de données.								
DEFDI ➤ Niv. Central : DEFDI ➤ Province : DZPAF CONCEPTEUR(S)	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>DUREE :</td><td>1 jour (7h)</td></tr> <tr> <td>SESSIONS :</td><td>20/03/2023</td></tr> <tr> <td>LIEUX :</td><td>DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES</td></tr> <tr> <td>TARIF :</td><td>Gratuit</td></tr> </tbody> </table>	DUREE :	1 jour (7h)	SESSIONS :	20/03/2023	LIEUX :	DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES	TARIF :	Gratuit
DUREE :	1 jour (7h)								
SESSIONS :	20/03/2023								
LIEUX :	DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES								
TARIF :	Gratuit								
 ORGANISATEUR(S)	Hors IDF Possibilité d'organisation au sein de votre organisme, CODAF : cf. contact Institut 4.10								
 FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE Non DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE Oui. Les stagiaires devront se munir d'une clé USB.	INSCRIPTION FICHE D'INSCRIPTION : https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=O6wF42uXmEi-fxelwGP859jBo6vBRpZFuiQWfV_IFrpUQ0w2TVIHVjdCQzE4RzU3TEZNTjA1Q1BQQy4u Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10 : CONTACT : do-management-contrôle@institutquatredix.fr NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12 TOUT STAGIAIRE ABSENT SANS PREVENANCE NI JUSTIFICATIF SERA AUTOMATIQUEMENT EXCLU DES FORMATIONS GRATUITES								

Animer, dans son service, une session de sensibilisation à la fraude documentaire, après avoir appris à identifier une fraude documentaire ou à l'identité à partir d'un document administratif (leur qualification sera validée pour 3 ans à l'issue de leur réussite à l'examen).

PUBLIC

Toute personne amenée à contrôler quotidiennement les documents d'identité français et destinée à devenir référent en fraude documentaire dans les structures d'appartenance ci-après : ensemble des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

INTERVENANT(S)

DEFDI

- Niv. Central : DEFDI
- Province : DZPAF

CONCEPTEUR(S)



ORGANISATEUR(S)



FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE :

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Malette pédagogique dans le cas où obtention de la moyenne au test (note de 12/20). L'autorisation de relayer la formation est donnée pour une durée de 3 ans. A l'issue de cette période, un recyclage des connaissances, sur une durée de 3 jours, est proposé aux personnes relais

Référent en fraude documentaire

PROGRAMME / 4 jours

1^{ère} journée : matin

Définition de la fraude documentaire :

- Typologie de la fraude ;
- L'utilisation de l'identité d'un tiers.

1^{ère} journée : après-midi

La normalisation des documents

La terminologie FADO

Le support

Les éléments de sécurité de base

Le filigrane et son contrôle

Les éléments de sécurité supplémentaires

Les matériaux synthétiques

2^{ème} journée : matin

Les impressions de sécurité :

- L'offset ;
- Taille douce ;
- Typographie ;
- La numérotation.

2^{ème} journée : après-midi

Les encres de sécurité :

- L'impression fluorescente ;
- L'encre fluorescente ;
- L'encre iridescente ;
- L'encre soluble ;
- L'encre optiquement variable.

3^{ème} journée : matin

Les sécurités dans les documents d'identité français : Distinction entre documents authentiques et faux.

Les sécurités dans les autres documents français

3^{ème} journée : après-midi

Approche de la fraude à l'identité :

- Cadre général ;
- Détection des usurpateurs ;
- Le contrôle de nationalité.

4^{ème} journée : matin

Le contrôle de la Marianne

Le contrôle des actes de naissance sécurisés

Les actes de mairies

4^{ème} journée : après-midi

Evaluation finale individuelle / Animation des sensibilisations à la fraude documentaire :

- Les bases documentaires comme support technique ;
- Présentation de la sensibilisation.

Test écrit ; Evaluation.

CONTENU

- Définition de la fraude.
- Authentification d'un document administratif à partir de ses éléments de sécurité.
- Appropriation de l'animation des sensibilisations à la fraude documentaire.
- Evaluation : questionnaires sur les documents administratifs et les moyens de leur délivrance.

DUREE :	4 jours (28h)
SESSIONS :	06/03/2023 au 09/03/2023
LIEUX :	DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES
TARIF :	Gratuit

Hors IDF

Possibilité d'organisation au sein de votre organisme, CODAF : cf. contact Institut 4.10

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION :

https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=O6wF42uXmEi-fxelwGP859jBo6vBRpZFuiQWfV_IFrUQ0w2TVIHVjdCQzE4RzU3TEZNTjA1Q1BQYy4u

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

CONTACT : do-management-contrôle@institutquatredix.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12

TOUT STAGIAIRE ABSENT SANS PREVENANCE NI JUSTIFICATIF SERA AUTOMATIQUEMENT EXCLU DES FORMATIONS GRATUITES

FORMATION UCANSS CN25P010 OBJECTIFS A l'issue du stage, les connaissances en fraude documentaire et à l'identité des participants seront mises à jour (leur qualification sera validée pour trois ans à l'issue de leur réussite à l'examen). PUBLIC Personnes relais parvenues au terme des trois ans d'activité à compter de l'année de validation initiale de ses compétences, ou de trois années à compter de la validation de la mise à jour de ses connaissances. PREREQUIS Personnes relais en fraude documentaire et à l'identité exerçant une activité de formation effective en interne. INTERVENANT(S) DEFDI ➤ Niv. Central : DEFDI ➤ Province : DZPAF CONCEPTEUR(S) ORGANISATEUR(S) FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE : Oui DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE : Malette pédagogique réactualisée. A l'issue de cette période de recyclage des connaissances, l'habilitation personnes relais est maintenue pour une durée de 3 ans, après la réussite à l'examen final par l'obtention de la note minimale de 12/20.	Référent en fraude documentaire Actualisation des connaissances PROGRAMME / 3 jours 1^{ère} journée : matin Formations effectuées ; Points négatifs et positifs ; Typologie de la fraude ; Profilage. • Les supports de synthèse ; • Les impressions de sécurité. • Le titre de séjour européen ; • Le passeport français. 3^{ème} journée : matin La détection des usurpateurs ; L'obtention induue ; Nouvelles fraudes documentaire ou à l'identité. 2^{ème} journée matin Les encres de sécurités ; La personnalisation des documents ; Les accessoires d'authentification. 1^{ère} journée : après-midi La fraude documentaire : • Les normes ; • La terminologie de la matière ; • Les méthodes de contrôles ; • Le support papier ; • Les sécurités de bases ; • Les sécurités supplémentaires ; 2^{ème} journée : après-midi Manipulation de documents d'identité : • La carte nationale d'identité ; 3^{ème} journée : après-midi Travaux pratiques sur des documents falsifiés, contrefaits ou volé vierge ; Test écrit ; Evaluation. CONTENU • Les différents types de fraudes : la falsification, la contrefaçon, le document fantaisiste, l'usage frauduleux, l'obtention induue. • Le profilage, initiation à la reconnaissance faciale. • Les sécurités d'un document d'identité : la normalisation des documents de voyage, le support, les sécurités, les impressions de sécurité, les accessoires de sécurisation, la personnalisation, la protection des données, les films de protection. • Les sécurités des documents d'identité français. • Approche de la fraude à l'identité : la détection des usurpateurs, le contrôle de la nationalité et de la naissance, travaux pratiques sur des fonds de dossier. • Les bases de données comme support technique. • Evaluation : questionnaires sur les documents administratifs et les moyens de leur délivrance. <table> <tr> <td>DUREE :</td><td>3 jours (21h)</td></tr> <tr> <td>SESSIONS :</td><td>12/06/2023 au 14/06/2023</td></tr> <tr> <td>LIEUX :</td><td>DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES</td></tr> <tr> <td>TARIF :</td><td>Gratuit</td></tr> </table> Hors IDF Possibilité d'organisation au sein de votre organisme, CODAF : cf. contact Institut 4.10 INSCRIPTION FICHE D'INSCRIPTION : https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=O6wF42uXmEi-fxelwGP859jBo6vBRpZFuiQWVFV_IFrpUQ0w2TVIHVjdCQzE4RzU3TEZNTjA1Q1BQYy4u Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10 CONTACT : do-management-contrôle@institutquatre Dix.fr NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12 TOUT STAGIAIRE ABSENT SANS PREVENANCE NI JUSTIFICATIF SERA AUTOMATIQUEMENT EXCLU DES FORMATIONS GRATUITES	DUREE :	3 jours (21h)	SESSIONS :	12/06/2023 au 14/06/2023	LIEUX :	DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES	TARIF :	Gratuit
DUREE :	3 jours (21h)								
SESSIONS :	12/06/2023 au 14/06/2023								
LIEUX :	DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES								
TARIF :	Gratuit								

FORMATION UCANSS CN25P006 OBJECTIFS	Détection de la fraude à l'identité																		
A l'issue du stage, le participant sera capable de détecter une fraude à l'identité lorsque celle-ci provient d'une usurpation ou a été obtenue de manière induue.	PROGRAMME / 1 jour																		
PUBLIC Agents en relation avec le public issus de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.	Matin : Module 1 L'usurpation Introduction : Définition, approche statistique, répression pénale. Les modes opératoires : - Le changement de photographie ; - la reconnaissance faciale : le look alike ; - L'interchangeabilité des titres : étude de la fraude sur la CNF et les passeports électroniques - biométriques. La preuve de la naissance : - Le service Central d'état civil ; - L'acte de naissance de l'outre-mer ; - L'acte de naissance de la Commission de Révision de l'Etat Civil ; - L'acte de naissance délivré par les mairies - L'acte de naissance de l'OFPPA.																		
PREREQUIS Avoir suivi l'une des formations suivantes : Initiation à la détection des faux documents (1 jour) ou Détection des faux documents (2 jours)	Après-midi : Module 2 L'obtention induue Introduction : Définition, approche statistique, répression pénale. La preuve sur la nationalité : étude du Certificat Nationalité Française : - Généralités sur le CNF ; - Etude des sécurités documentaires. Module 3 Etude de la fraude à l'identité : les cas pratiques - Les actes de naissances délivrés par le SCEC ; - Les CNF ; - Les actes de naissance délivrés par les mairies ; - Les justificatifs de domicile ; - L'obtention induue de titre de séjour.																		
INTERVENANT(S) DEFDI ➤ Niv. Central : DEFDI ➤ Province : DZPAF	Test fraude sur l'usurpation d'identité																		
CONCEPTEUR(S) 	<table border="1"> <tr> <td>DUREE :</td><td colspan="3">1 jour (7h)</td></tr> <tr> <td>SESSIONS :</td><td>22/03/2023</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>LIEUX :</td><td colspan="3">DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES</td></tr> <tr> <td>TARIF :</td><td colspan="3">Gratuit</td></tr> </table>			DUREE :	1 jour (7h)			SESSIONS :	22/03/2023			LIEUX :	DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES			TARIF :	Gratuit		
DUREE :	1 jour (7h)																		
SESSIONS :	22/03/2023																		
LIEUX :	DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES																		
TARIF :	Gratuit																		
ORGANISATEUR(S) 	Hors IDF Possibilité d'organisation au sein de votre organisme, CODAF : cf. contact Institut 4.10																		
FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE Non	INSCRIPTION FICHE D'INSCRIPTION : https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=O6wF42uXmEi-fxelwGP859jBo6vBRpZFuiQWfV_IFrpUQ0w2TVIHVjdCQzE4RzU3TEZNTjA1Q1BQYy4u Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10																		
DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE Oui. Les stagiaires devront se munir d'une clé USB.	CONTACT : do-management-contrôle@institutquatredix.fr NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12 TOUT STAGIAIRE ABSENT SANS PREVENANCE NI JUSTIFICATIF SERA AUTOMATIQUEMENT EXCLU DES FORMATIONS GRATUITES																		

Détection des faux actes de naissance étrangers

OBJECTIFS

- Situer les problématiques, enjeux et le partenariat avec la justice ;
- Identifier les différents formats d'actes de naissance et les éléments rajoutés lors de leur délivrance ;
- Vérifier la cohérence des informations ;
- Distinguer les documents en provenance de pays atypiques.

PUBLIC

- Agent en relation avec le public issu de l'ensemble des organismes de protection sociale.
- Tout agent de l'administration en charge de la délivrance des titres ou de l'attribution d'une qualité ou d'un bénéfice.

PREREQUIS

Avoir participé au préalable à une initiation à la détection de faux documents.

INTERVENANT(S)

DCPAF

- Niv. Central : DEFDI
- Province : DZPAF

CONCEPTEUR(S)



ORGANISATEUR(S)



**FORMATION DESTINEE A
ETRE DEPLOYEE EN
INTERNE :**
Non

**DOCUMENTS REMIS A
L'ISSUE DU STAGE**

Fiche réflexe.

PROGRAMME / 1 jour

Approche contextuelle :

- statistiques
- problématique
- enjeux
- partenariat justice

La mise en œuvre des différents contrôles

Le support :

- formats
- contrôles de sécurités liés au format
- le fond d'impression
- l'emblème

Les éléments rajoutés lors de la délivrance :

- marques optiques
- le code barre
- les timbres fiscaux

La cohérence des informations

Les documents des pays atypiques

DUREE :	1 jour (7h)
SESSIONS :	21/03/2023
LIEUX :	DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES
TARIF :	Gratuit

Hors IDF

Possibilité d'organisation au sein de votre organisme, CODAF : cf. contact Institut 4.10

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION :

https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=O6wF42uXmEi-fxelwGP859jBo6vBRpZFuiQWfV_IFrpUQ0w2TVIHVjdCQzE4RzU3TEZNTjA1Q1BQYy4u

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

CONTACT : do-management-contrôle@institutquatredix.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12

TOUT STAGIAIRE ABSENT SANS PREVENANCE NI JUSTIFICATIF SERA AUTOMATIQUEMENT EXCLU DES FORMATIONS GRATUITES

FORMATION UCANSS CN25P011		Détection des faux documents dans le contexte d'une instruction dématérialisée									
OBJECTIFS		PROGRAMME / 1 jour									
➤ Connaître les limites de la dématérialisation en matière de contrôle documentaire ➤ Savoir appliquer les techniques de contrôle de cohérence par type de document présenté											
PUBLIC											
➤ Agent en relation avec le public issu de l'ensemble des organismes de protection sociale. ➤ Tout agent de l'administration en charge de la délivrance des titres ou de l'attribution d'une qualité ou d'un bénéfice.											
PREREQUIS											
Aucun											
INTERVENANT(S)											
DCPAF ➤ Niv. Central : DEFDI ➤ Province : DZPAF											
CONCEPTEUR(S)											
											
ORGANISATEUR(S)											
											
FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE :											
Non											
DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE :											
Fiche réflexe											
		Matin Accueil des participants Introduction présentation des objectifs du stage Étude des différents documents du dossiers 1) Le formalisme des documents normés 2) Les caractéristiques des autres documents sources : – actes de naissance des mairies, actes du Service Central de l'État Civil (SCEC) et le Certificat de Nationalité Française (CNF), justificatifs de domicile, documents d'assurance sociale, bulletin de paie et avis d'imposition. *Au choix, en fonction des besoins des stagiaires Méthodologie et moyens de vérification du dossier 1) La méthodologie de vérification. – Identification du document, contrôle du formalisme, recherche d'incohérence, utilisation des outils adéquats et conclusion.									
		Après-midi Méthodologie et moyens de vérifications du dossier (suite) 2) Outils d'aide à la vérification : – Les sites Internet, base de données, fichiers et différents lecteurs. Cas pratiques 1) Étude de documents français authentiques : – Carte d'identité, passeport, titre de séjour et permis de conduire. 2) Étude des documents européens authentiques de différents pays : – Carte d'identité, passeport, titre de séjour et permis de conduire. 3) Étude de faux documents dématérialisés (dossiers ou documents isolés). Clôture du stage et évaluation de satisfaction									
		<table><tr><td>DUREE :</td><td>1 jour (7h)</td></tr><tr><td>SESSIONS :</td><td>23/03/2023</td></tr><tr><td>LIEUX :</td><td>DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES</td></tr><tr><td>TARIF :</td><td>Gratuit</td></tr></table> Hors IDF Possibilité d'organisation au sein de votre organisme, CODAF : cf. contact Institut 4.10		DUREE :	1 jour (7h)	SESSIONS :	23/03/2023	LIEUX :	DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES	TARIF :	Gratuit
DUREE :	1 jour (7h)										
SESSIONS :	23/03/2023										
LIEUX :	DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES										
TARIF :	Gratuit										
		INSCRIPTION									
		FICHE D'INSCRIPTION : https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=O6wF42uXmEi-fxelwGP859jBo6vBRpZFuiQWfV_IFrpUQ0w2TVIHVjdCQzE4RzU3TEZNTjA1Q1BQQy4u Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10 CONTACT : do-management-contrôle@institutquatredix.fr NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12 TOUT STAGIAIRE ABSENT SANS PREVENANCE NI JUSTIFICATIF SERA AUTOMATIQUEMENT EXCLU DES FORMATIONS GRATUITES									

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants connaîtront les principes de base de fonctionnement d'Internet et seront capables de connaître et utiliser les outils aidant à effectuer des recherches afin d'identifier des opérateurs sur internet dans le but de réaliser des constats exploitables.

PUBLIC

- Agent en charge de la détection et/ou recherche de manquements ou d'infraction sur des sites Internet ;
- Agent exerçant ses missions de contrôle au sein d'une équipe d'enquêteurs ou agent pilote d'une équipe d'enquêteurs.

PREREQUIS

Cette formation, **très pratique**, exige les prérequis suivants :

- Disposer du droit de communication auprès d'opérateurs intervenant sur Internet. Le droit de communication doit être assorti de sanction ;
- Excellente connaissance des fonctionnalités de base des navigateurs Internet ;
- Aisance dans la manipulation et la création de fichiers et de dossiers.

INTERVENANT(S)

Service National d'Enquêtes (S.N.E) de la DGCCRF

CONCEPTEUR(S) / ORGANISATEUR(S)



FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Livret récapitulatif les éléments à exploiter aux fins d'identification d'un opérateur.

Enquêtes sur internet

Identification des opérateurs

PROGRAMME / 3 jours

1^{ère} journée : (14h-17h)

Notions juridiques :

- Définition du commerce électronique ;
- Textes applicables : loi pour la confiance en l'économie numérique, vente à distance.

2^{ème} journée : (9h-17h)

Réalisation de constats :

- Contraintes juridiques (textes encadrant la réalisation de constat) ;
- Contraintes techniques (utilisation d'un matériel et d'un accès Internet dédié).

Internet notions techniques :

- Base de fonctionnement d'Internet ;
- Notion d'adressages IP et informations pouvant être obtenues ;

4^{ème} journée : (9h-12h)

Identification d'opérateurs :

- Récapitulatif des moyens d'identification
- Mise en pratique de la formation à partir de cas réels.

- Noms de domaine – Gestion des noms de domaines : choix, création et enregistrement ;
- Exploitation des bases WHOIS.

3^{ème} journée : (9h-17h)

Découverte du navigateur Firefox :

- Présentation des fonctionnalités ;
- Ajout de modules complémentaires pour l'aide à l'enquête ;
- Utilisation de profils ;
- Réalisation de copie-écrans exploitables.

Identification d'opérateurs :

- Récapitulatif des moyens d'identification ;
- Mise en pratique de la formation à partir de cas réels.

DUREE :	3 jours (18h)
SESSION :	du mardi 28/02/2023 (14h) au vendredi 03/03/2023 (12h)
LIEU :	ENCCRF Montpellier 45 Place Ernest Granier 34935 MONTPELLIER Cedex 9 Tél : 04 99 52 74 00 / Fax : 04 99 52 74 50
TARIF :	Gratuit

INSCRIPTIONS

FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>

Merci d'envoyer les fiches d'inscriptions au contact ci-dessous

CONTACT

enccrf34@dgccrf.finances.gouv.fr

Préciser : affaire suivie par Mme Sylvie BECAM

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12

OBJECTIFS

- Connaître l'Agence française anticorruption, son organisation, ses missions
- Connaître les infractions d'atteintes à la probité
- S'initier aux mécanismes individuels et collectifs de prévention et de détection des atteintes à la probité (cartographie des risques, code de conduite, dispositif d'alerte interne, évaluation des tiers, contrôle/audit interne...)

PUBLIC

- Agents en charge de la maîtrise des risques, du contrôle/audit interne, de fonctions de conseil déontologique
- Chefs de service, personnes en charge du déploiement d'un dispositif anticorruption
- Tout agent dont les missions peuvent le conduire à avoir connaissance de faits d'atteintes à la probité

PREREQUIS

Aucun

INTERVENANT(S)

Agents de l'AFA

CONCEPTEUR(S)**ORGANISATEUR(S)****FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Support de présentation

La lutte anticorruption : présentation de l'Agence française anticorruption, des atteintes à la probité et des outils de maîtrise du risque de corruption

PROGRAMME / 1/2 journée

- Présentation de l'Agence française anticorruption (organisation, mise en œuvre des missions de conseil et de contrôle).
- Présentation des infractions d'atteintes à la probité : corruption, trafic d'influence, concussion, détournement de fonds publics, prise illégale d'intérêts, favoritisme et de leurs principales illustrations.
- Présentation des outils de maîtrise du risque de corruption : cartographie des risques d'atteintes à la probité, outils de prévention (code de conduite, évaluation des tiers, formation), outils de détection (alerte interne, contrôle/audit internes, sanctions disciplinaires).
- Illustration des situations sensibles et de la mise en œuvre des outils par des cas pratiques.

DUREE : 1/2 j (4 h)**SESSIONS :****LIEUX :** AFA (Paris 13^{ème})**TARIF :** Gratuit

Les dates seront communiquées dès que possible par l'AFA
afa@afa.gouv.fr

INSCRIPTION**FICHE D'INSCRIPTION**

Fiche d'inscription à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>

CONTACT : afa@afa.gouv.fr
claudeduchemin@afa.gouv.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les clignotants permettant de détecter une société éphémère et connaîtront les moyens d'actions des administrations partenaires.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protections sociales y régimes spéciaux, d'un organisme ou administration représenté au CODAF).

PREREQUIS

Aucun

INTERVENANTS

DGFIP et INTEFP, réseau de formateurs institutionnel.

CONCEPTEUR(S)



Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

ORGANISATEUR(S)



FORMATION DESTINÉE A ÊTRE DÉPLOYÉE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Envoi par courriel :

- Module de formation ;
- Lien vers le site internet de la rubrique : CODAF/carte des CODAF :

<http://www.economie.gouv.fr/micaf/carte-des-codaf>

Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères

PROGRAMME /1 jour

Définition du profil des sociétés éphémères et des signaux d'alerte permettant de détecter les sociétés éphémères le plus en amont possible :

- éléments de contexte ;
- clignotants directement décelables par les agents de contrôle.
- Les compétences et les modalités d'intervention des services de contrôle : DGFIP, organismes sociaux, DGT, police judiciaire ;
- Les informations exploitables ;
- La mission de contrôle des entreprises domiciliataires confiée à la DGCCRF en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

L'attention des stagiaires est appelée sur le fait qu'il ne s'agit en aucun cas d'une formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. La coordination des actions inter administrations (base juridique et méthodes d'échanges d'informations).

DUREE	1 jour (6h)			
SESSIONS ET LIEUX	04/05/2023 ACIF Nantes	11/05/2023 CIF Nancy	12/05/2023 CIF Lille ou ACIF Rouen	23/05/2023 CIF Noisy-le-Grand
SESSIONS ET LIEUX	25/05/2023 CIF Bordeaux	26/05/2023 CIF Lyon	05/06/2023 06/06/2023 CIF Toulouse	08/06/2023 CIF Marseille
TARIF	GRATUIT			

- CIF Lyon : enfip.cif.lyon@dgfip.finances.gouv.fr
- CIF Nancy : enfip.cif.nancy@dgfip.finances.gouv.fr
- ACIF Nantes : enfip.acif.nantes@dgfip.finances.gouv.fr
- CIF Lille : enfip.cif.lille@dgfip.finances.gouv.fr
- ACIF Rouen : enfip.acif.rouen@dgfip.finances.gouv.fr
- CIF Noisy-le-Grand : enfip.cif.noisy@dgfip.finances.gouv.fr
- CIF Bordeaux : enfip.cif.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr
- CIF Toulouse : enfip.cif.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr
- CIF Marseille : enfip.cif.marseille@dgfip.finances.gouv.fr

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION :

Fiche d'inscription à télécharger sur

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>

CONTACT :

Inscription en envoyant votre fiche d'inscription directement au CIF organisateur selon la date désirée.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

18 à 20

Maitrise des outils d'investigation

Informations générales sur les e-formations	p.20
• Droit de communication e-formation e-formation	p.21
• Application FICOBA e-formation	p.22
• Application FICOBA e-formation (module réservé aux OPJ, ODJ et OFJ)	p.23
• Modules e-learning en matière de lutte contre la fraude – module outils et fichiers partagés de branche, communication et signalements e-formation	p.24

Informations générales sur les e-formation

La e-formation (ou e-learning) est une formation à distance. Il s'agit d'une véritable action de formation au même titre qu'une formation en présentiel.

Les modules sont mis à disposition des stagiaires sur une plateforme spécifique.

Lors de son inscription à une e-formation, l'agent reçoit sur sa messagerie professionnelle un message contenant un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation. Il disposera à partir de la date de réception du courriel d'un délai qui peut varier de deux à trois mois pour réaliser l'e-formation (les délais peuvent varier en fonction de l'organisation du dispositif de formation et seront communiqués aux stagiaires lors de l'inscription).

L'accès à la plateforme d'e-formation s'effectuant à partir d'un courriel, il est indispensable que les adresses courriel indiquées sur les fiches d'inscription soient celles de l'agent inscrit (et non celle de son chef de service ou du service formation).

Afin que la session se déroule dans les meilleures conditions, il est préférable de réaliser cette formation sur un poste dédié, distinct du poste de travail de l'agent.

Informations à l'issue de l'e-formation

Les instituts de formation assureront, sur demande, un retour au correspondant formation sur le suivi effectif de l'e-formation par le stagiaire.

En revanche, aucun retour ne sera effectué sur :

- les dates précises de réalisation de l'e-formation par l'agent ;
- le temps passé par le stagiaire à suivre la e-formation.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'exercer un droit de communication.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux ou d'un organisme ou administration représentés au CODAF).

PREREQUIS

Aucun

CONCEPTEUR(S) / ORGANISATEUR(S)



FORMATION DESTINÉE À ÊTRE DÉPLOYÉE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Non

Droit de communication

PROGRAMME

Définition et présentation du droit de communication en matière de fraudes aux prestations sociales :

Etablir le lien entre l'article L 81 du Livre des Procédures fiscales et les articles L 114-19 et L 114-20 du code de la Sécurité Sociale.

Champ d'application :

Définir les personnes et collectivités soumises au droit de communication.

Nature des renseignements communicables.

Mise en œuvre du droit de communication :

- les modes d'intervention ;
- la conservation des pièces de procédure ;
- la prescription.

Les sanctions en cas de refus du droit de communication.

Quizz de validation des acquis.

DUREE : 2 h max.

SESSIONS :

1^{ère} session : du 13/02 au 14/04/2023

Date limite d'inscription : **06/02/2023**

2^{ème} session : du 24/04 au 23/06/2023

Date limite d'inscription : **17/04/2023**

3^{ème} session : du 09/10 au 08/12/2023

Date limite d'inscription : **02/10/2023**

TARIF

Gratuit

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>

CONTACT

michele.huynh@dgfip.finances.gouv.fr

cindy.champenois@dgfip.finances.gouv.fr

MODALITÉS D'ACCÈS À L'E-FORMATION

L'agent recevra par messagerie, au 1^{er} jour de la date prévue dans le calendrier, un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation. Il disposera à partir de cette date d'un délai de deux mois pour réaliser l'e-formation.

EQUIPEMENT DU POSTE DE TRAVAIL REQUIS

Le poste de l'agent qui souhaite suivre la formation doit être obligatoirement équipé d'un navigateur Mozilla Firefox (version récente) et Adobe Reader. Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https. L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique que son poste de travail est équipé des spécifications requises. En cas de difficulté technique, l'agent devra se rapprocher de son service informatique.

PROGRAMME

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'utiliser Ficoba dans le respect des règles déontologiques.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux ou d'un organisme ou administration représentés au CODAF).

PREREQUIS

Disposer de l'appliquet Ficoba au jour de la demande de participation (ou en cours d'installation).

CONCEPTEUR(S) /
ORGANISATEUR(S)FORMATION DESTINÉE À ÊTRE
DEPLOYÉE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE
DU STAGE

Non

Le cadre juridique ;
L'accès au site Ficoba ;
La saisie des demandes ;
Les restitutions dans Ficoba ;

Les différents types de recherche et leurs limites ;
La recherche personne physique ;
Les obligations déontologiques et la traçabilité.

DUREE : 2 h max.

SESSIONS :
1^{ère} session : du 13/02 au 14/04/2023
Date limite d'inscription : **06/02/2023**
2^{ème} session : du 24/04 au 23/06/2023
Date limite d'inscription : **17/04/2023**
3^{ème} session : du 09/10 au 08/12/2023
Date limite d'inscription : **02/10/2023**

TARIF : Gratuit

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>

CONTACT

michele.huynh@dgfip.finances.gouv.fr
cindy.champenois@dgfip.finances.gouv.fr

MODALITÉS D'ACCÈS À L'E-FORMATION

L'agent recevra par messagerie, au 1^{er} jour de la date prévue dans le calendrier, un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation. Il disposera à partir de cette date d'un délai de deux mois pour réaliser l'e-formation.

EQUIPEMENT DU POSTE DE TRAVAIL REQUIS

Le poste de l'agent qui souhaite suivre la formation doit être obligatoirement équipé d'un navigateur Mozilla Firefox (version récente) et Adobe Reader. Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https. L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique que son poste de travail est équipé des spécifications requises. En cas de difficulté technique, l'agent devra se rapprocher de son service informatique.

e-formation

Module réservé aux
OPJ, ODJ, OFJ dûment habilités à
FICOBA (art.135ZC LPF)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation les participants seront capables d'utiliser FICOBA dans le respect des règles déontologiques.

PUBLIC

Le module s'adresse aux officiers de police judiciaire, officiers douaniers judiciaires et officiers fiscaux judiciaires autorisés à consulter FICOBA.

PREREQUIS

Disposer de l'appliquet FicoBa au jour de la demande de participation.

CONCEPTEUR(S) / ORGANISATEUR(S)



FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Non

PROGRAMME

Cette e-formation se compose de deux modules :

- Module « utilisateurs ».
- Module « chef de service » : ce module présente les modalités d'habilitation des utilisateurs et la traçabilité.

CONTENU

- Le cadre juridique.
- L'accès à FICOBA.
- La saisie des demandes.
- Les différents types de recherche : recherche personne physique et recherche personne morale.
- Les restitutions FICOBA.
- Les obligations déontologiques et la traçabilité.

DUREE : 2 h max.

SESSIONS :

1^{ère} session : du 13/02 au 14/04/2023

Date limite d'inscription : **06/02/2023**

2^{ème} session : du 24/04 au 23/06/2023

Date limite d'inscription : **17/04/2023**

3^{ème} session : du 09/10 au 08/12/2023

Date limite d'inscription : **02/10/2023**

TARIF : Gratuit

INSCRIPTION

Recensement des inscriptions centralisé auprès de :

- Douanes : rh2@douane.finances.gouv.fr / catherine.olivan@douane.finances.gouv.fr
- Police : cabdgpn-secjudiciaire@interieur.gouv.fr
- Gendarmerie : xavier.debacq@gendarmerie.interieur.gouv.fr
cegn@gendarmerie.interieur.gouv.fr

MODALITES D'ACCES A L'E-FORMATION

L'agent recevra par messagerie, au 1^{er} jour de la date prévue dans le calendrier, un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation. Il disposera à partir de cette date d'un délai de deux mois pour réaliser l'e-formation.

EQUIPEMENT DU POSTE DE TRAVAIL REQUIS

Le poste de l'agent qui souhaite suivre la formation doit être obligatoirement équipé d'un navigateur Mozilla Firefox (version récente) et Adobe Reader. Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https. L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique que son poste de travail est équipé des spécifications requises. En cas de difficulté technique, l'agent devra se rapprocher de son service informatique.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Citer et définir les outils et fichiers au service de la lutte contre la fraude
- Identifier dans sa pratique professionnelle les outils et fichiers utiles à la lutte contre la fraude
- Démontrer l'importance de la mutualisation des informations entre organismes de sécurité sociale

PUBLIC

Agents de contrôle assermenté

PREREQUIS

Aucun

INTERVENANTS

Les modules ont été développés par des formateurs-concepteurs spécialisés et maîtrisant les méthodes pédagogiques adaptées au e-learning.

CONCEPTEUR(S)

institut
4.10

ORGANISATEUR(S)

institut
4.10



Modules e-learning en matière de lutte contre la fraude – Module Outils et fichiers partagés de branche, communication et signalements

e- Formation

PROGRAMME / 3 heures

Le Droit de communication

Les outils et fichiers communs aux organismes de sécurité sociale

Données propres à chaque branche et données échangées entre les branches

Le partenariat dans la lutte contre la fraude

Pédagogie

Le parcours e-learning est organisé autour de temps individuels d'autoformation synchrone reposant sur les contenus scénarisés et interactifs, accessibles via la plateforme LMS Syfadis.

DUREE :	3 heures
SESSIONS :	Un lien d'accès au e Learning pour une durée de 3 mois sera envoyé par Syfadis à chaque stagiaire inscrit. Cet accès à la plateforme ne nécessite pas d'installation particulière hormis une connexion internet
LIEUX :	Module e Learning sur plateforme Syfadis
TARIF :	129 euros

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION :

https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=06wF42uXmEI-fxeIwGP859jBo6vBRpZFulQWfV_IFrPUQ0w2TVIHVjdCQzE4RzU3TEZNTjA1Q1BQYy4u

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

CONTACT :

DO-MContrôleRegul@institutquatredix.fr

Lutte contre le travail illégal en interinstitutionnel



Présentation des formations « lutte contre le travail illégal » en interinstitutionnel	p.26
Modules généralistes	p.31
Modules spécialisés	p.38
Modules thématiques	p.45
Modules de l'OCLTI	p.57

Des formations animées par des binômes interinstitutionnels

L'offre de formation « Lutte contre le travail illégal » en interinstitutionnel

L'offre de formation est élaborée en étroite collaboration avec la MICAF et l'ensemble des partenaires institutionnels. Elle s'appuie sur la mutualisation des pratiques professionnelles en s'adressant à un public « mixte » composé des différents professionnels impliqués dans la lutte contre le travail illégal.

Elle a pour principal objectif de favoriser le partage des connaissances, des analyses, des outils, des compétences et des méthodes de travail des différents participants.

Sa conception et sa mise en œuvre pédagogique repose sur un réseau de formateurs interinstitutionnel : gendarmerie nationale, OCLTI, DGT, DREETS, Urssaf, MSA, Pôle emploi, DREAL, DGFIP, Police aux frontières et autres services (50 intervenants).

Chaque session est animée par un binôme de formateurs constitué d'un agent de l'inspection du travail et d'un agent d'une administration ou institution partenaire. Le module portant sur l'action pénale en matière de travail illégal est animé par un binôme composé d'un magistrat et d'un formateur du réseau interinstitutionnel.

Cette modalité pédagogique permet ainsi de porter auprès des stagiaires un regard à la fois transversal et opérationnel sur le travail illégal.

Un séminaire du réseau de formateurs est organisé annuellement par l'INTEFP avec la participation de la MICAF. Il permet aux intervenants, recrutés sur la base de leur expertise reconnue, de mutualiser leurs expériences et leurs pratiques, d'actualiser les supports pédagogiques des différents modules figurant dans l'offre de formation et de contribuer à l'élaboration de nouveaux modules.

Présentation de l'offre de formation

L'engagement des différents acteurs dans la lutte contre les fraudes notamment au sein des CODAF permet aujourd'hui d'affirmer que, si le travail interinstitutionnel ouvre la voie d'une meilleure efficacité de l'action de l'Etat et des institutions concernées, il ne peut pour autant se décréter. Il se construit et demande aux différents professionnels impliqués de développer des compétences spécifiques afin de travailler en complémentarité avec les partenaires des autres institutions.

Dans le cadre des missions dévolues à la Mission interministérielle de coordination anti-fraude (MICAF) et en lien avec la Direction Générale du Travail (DGT), l'INTEFP propose, avec tous les partenaires impliqués dans la lutte contre le travail illégal, une offre de formation interinstitutionnelle destinée à tous les corps de contrôle concernés qui, du fait de la complexité des problématiques visées, sont amenés à se concerter ou à coopérer sur un territoire.

Créé en 1975, l'INTEFP est depuis le 1^{er} janvier 2006 un EPA (Etablissement Public Administratif) sous tutelle du ministre chargé du travail.

En 2021, nous avons organisé 11 sessions de formations sur les différentes thématiques que nous vous proposons dans ce catalogue. Le taux global est de 85,67 %.

« Dans le cadre d'une volonté d'amélioration continue de ses formations, l'INTEFP s'est engagé dans une démarche de certification qualité en 2018 qui a abouti en septembre 2021 à l'obtention de la certification QUALIPOPI ».

Cette offre de formation s'appuie aujourd'hui sur deux dispositifs complémentaires :

- Les formations catalogue « Lutte contre le travail illégal en interinstitutionnel »

- Les actions locales de formation « Lutte contre le travail illégal en interinstitutionnel »

Les formations catalogue « lutte contre le travail illégal » en interinstitutionnel de l'INTEFP

Ce dispositif s'est construit depuis 2008 autour de différents modules de formation selon une programmation pédagogique validée par tous les acteurs impliqués dans cette action (ACOSS, CCMSA, OCLTI, DGT, DGFIP, etc.). Elle s'adresse à tous les corps et organismes de contrôle représentés au CODAF (inspection du travail, services fiscaux, organismes sociaux – URSSAF, MSA, ACOSS, Pôle Emploi – gendarmerie, etc.).

Ces actions de formation créent les conditions d'un partage des connaissances, des analyses, des outils, des compétences et des méthodes de travail pour les différentes administrations et organismes compétents en matière de lutte contre le travail illégal. Cette offre, à caractère national, est déployée à l'INTEFP ainsi que dans les Centres Interrégionaux de Formation (CIF) selon une programmation fixée annuellement.

Dans ce cadre sont proposés les modules suivants :

Des modules généralistes de 3 jours :

Module 1 : « S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale »

Module 2 : « Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal »

Module 3 : « S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal »

Des modules spécialisés de 2 jours :

Module 4 : « Le travail illégal dans le transport routier de marchandises »

Module 5 : « La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture »

Module 6 : « Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales »

Des modules thématiques de 1 à 2 jours :

Module 7 : « Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal »

Module 8 : « Le contrôle des micro-entrepreneurs et la lutte contre le travail illégal »

Module 9 : « L'action pénale en matière de travail illégal »

Module 10 : « Sensibilisation à la lutte contre la traite des êtres humains »

Module 11 : « L'audition libre de personne mise en cause et le travail illégal »

Fruit d'un partenariat INTEFP – OCLTI, un module spécialement dédié aux officiers de police judiciaire est aussi proposé :

Module 12 : « Enquêteur travail illégal et lutte contre les fraudes aux prestations sociales » (ETIF)

Module 13 : « Enquêteur spécialisé travail illégal et fraudes (ESTIF)

CONTACTS INTEFP

Offre de formation catalogue « Lutte contre le travail illégal » en interinstitutionnel

Pour les demandes de renseignement d'ordre général relatives à l'offre de formation lutte contre le travail illégal de l'INTEFP, merci d'adresser un courriel à l'adresse suivante intefp.milti@travail.gouv.fr ou de téléphoner au 04.78.87.47.47 demander le Pôle Partenariats.

Pour les **demandes de renseignement** concernant plus particulièrement **une inscription à une session de formation** lutte contre le travail illégal de l'INTEFP, merci de prendre contact avec le lieu de formation correspondant.

Pour les formations à distance, contacter l'INTEFP. Merci d'adresser un courriel à l'adresse suivante intefp.milti@travail.gouv.fr ou de téléphoner au 04.78.87.47.47 (demander le Pôle Partenariats)

INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (INTEFP)

1498, route de Sain Bel – 69280 Marcy-L'étoile
Téléphone : 04.78.87.47.47 - Courriel : intefp.milti@travail.gouv.fr
Sites Internet / Intranet : www.intefp.travail.gouv.fr / www.intraint.travail.gouv.fr

C.I.F DE BORDEAUX

Ilot Abria, 37, avenue du Général de Larminat - 33000 Bordeaux
Téléphone : 05.57.81.41.51
Courriel : intefp.cif-bordeaux@travail.gouv.fr

C.I.F DE LILLE

40, Place Augustin Laurent – Immeuble les Arcades de Flandres – Bâtiment L - 59000 Lille
Téléphone : 03.20.62.27.27
Courriel : intefp.cif-lille@travail.gouv.fr

C.I.F DE MONTPELLIER

45, place Ernest Granier – BP 60 – 34935 Montpellier Cedex 9
Téléphone : 04.99.52.74.75
Courriel : intefp.cif-montpellier@travail.gouv.fr

C.I.F DE NANCY

10 Rue Mazagran – 54000 Nancy
Téléphone : 03. 83. 19. 20 .10
Courriel : intefp.cif-nancy@travail.gouv.fr

C.I.F DE NANTES

Immeuble Le Colombia, 3, boulevard des Martyrs Nantais de la Résistance - 44200 Nantes
Téléphone : 02.40.35.40.95
Courriel : intefp.cif-nantes@travail.gouv.fr

C.I.F DE PARIS-SAINT-DENIS

19, rue des Bretons – Z.A.C Cornillon Sud – 93210 La Plaine-Saint-Denis
Téléphone : 01.83.72.40.60
Courriel : intefp.cif-paris@travail.gouv.fr

Informations générales sur les modules d'auto formation organisés par l'INTEFP

Les modules suivants sont organisés sous une **forme hybride** :

- Le travail illégal dans le transport routier de marchandises
- La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture
- Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales
- L'action pénale en matière de travail illégal

Ces modules, qu'ils soient programmés en présentiel sur un lieu de formation ou à distance sont en effet précédés d'une e- formation, partie intégrante de l'action de formation

Celle-ci comporte **trois modules d'acquisition de connaissances** portant respectivement sur :

- Les différentes formes du travail illégal
- Les acteurs de la lutte contre le travail illégal
- les fondamentaux du détachement

Un mot de passe est transmis à l'occasion de l'envoi de la convocation, environ un mois avant le début de la formation.

Attention : ne pas confondre les modules d'auto-formation et les modules « à distance »

Auto-formation : Temps d'auto-formation d'environ 1h à réaliser avant votre participation au module choisi. Il s'agit de mettre à disposition un socle de formation minimal.

Module à distance : Le stagiaire peut suivre la formation depuis son site professionnel ou depuis n'importe quel autre site (domicile, coworking). Pas de contrainte géographique : il n'est plus nécessaire de se déplacer pour accéder à la formation.

Les actions locales de formation « Lutte contre le travail illégal » en interinstitutionnel

Les actions locales de formations s'adressent plus particulièrement aux institutions en charge de la lutte contre le travail illégal au plan local.

Ces actions locales de formation sont de deux types :

- **Les actions locales dites « catalogue »** : pour un public hétérogène dans sa composition et provenant d'au moins 2 corps de contrôle différents.
- **Les actions locales dites « partenariales »** : pour un public homogène dans sa composition et provenant de la même administration ou du même organisme.

Actions locales partenariales non ouvertes aux agents du système d'inspection du travail, ces derniers pouvant bénéficier de l'offre de service (ODS) de l'INTEFP.

Ces actions de formation locales sont organisées :

- « **sur demande** » par une institution (CODAF, DREETS, Préfecture, etc.)
- « **sur mesure** » compte tenu des besoins identifiés en formation
- « **sur site** » dans les locaux-mêmes du demandeur

Elles poursuivent plusieurs objectifs :

- Favoriser l'accessibilité des formations interinstitutionnelles « lutte contre le travail illégal » : certains publics, compte tenu de changements organisationnels ou de contraintes budgétaires, ne peuvent s'inscrire aisément à des formations de type « catalogue »
- Répondre aux besoins locaux de formation : les problématiques auxquelles sont confrontés les agents de contrôle sont variables d'un territoire à un autre, de même que les priorités déterminées sur un plan institutionnel en matière de lutte contre le travail illégal.

Pour les actions locales dites « **catalogue** » :

- Appuyer la politique de lutte contre le travail illégal sur un plan territorial, en favorisant dans un cadre formatif interinstitutionnel la montée en compétence collective d'agents collaborant ou étant amenés à coopérer sur ce champ.

Pour les actions locales dites « **partenariales** » :

- Répondre aux besoins en formation non satisfaits des corps et organismes partenaires de l'inspection du travail, en proposant au niveau de leurs déclinaisons locales des formations adaptées aux problématiques qu'elles rencontrent.

Le processus de mise en œuvre de ces actions est le suivant :

- Prise de contact du demandeur avec l'INTEFP
- Analyse de la demande et détermination des besoins
- Elaboration et validation d'un projet pédagogique avec le demandeur
- Conception d'un produit formatif et mise en œuvre de la formation au niveau local

Contact :

La « fiche prise de contact » est à télécharger sur
<https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>

LES MODULES GENERALISTES

Les **modules généralistes de 3 jours** permettent aux participants d'acquérir des connaissances fondamentales en matière de lutte contre le travail illégal, et de cerner les conditions de mise en œuvre d'une action interinstitutionnelle.

Module 1 : « S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale » **p.32**

Module 2 : « Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal » **p.34**

Module 3 : « S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal » **p.36**

MODULE 1 - INTEFP	S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale	
LTI M1 OBJECTIFS	PROGRAMME / 3 jours	
Cette formation vise à donner les connaissances essentielles en matière de contrôle du travail illégal et de sanction du travail dissimulé et à acquérir les repères nécessaires pour collaborer sur ce champ PUBLIC	Séquence 1 (1h30) Le travail illégal : enjeux et définition Connaître les enjeux de la lutte contre le travail illégal ainsi que, de façon succincte, le contenu des six infractions relevant du champ du travail illégal.	
Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux des administrations ou organismes membres du CODAF MODALITES D'ACCES	Séquence 2 (4h30) L'infraction de travail dissimulé • Avoir une connaissance précise de l'ensemble de l'environnement juridique de l'infraction de travail dissimulé, afin de pouvoir identifier et constater celle-ci lors d'un contrôle • Viser toutes les personnes susceptibles d'être impliquées dans la commission de l'infraction, et donner les suites pénales, administratives, civiles et financières prévues par les textes.	
Validation hiérarchique de la demande de formation ou signature de la convention financière (pour les formations payantes) PREREQUIS	Séquence 3 (3h00) Les acteurs de contrôle du travail illégal • Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées • Connaître les prérogatives respectives des agents de contrôle dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction • S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.	
Aucun prérequis MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS	Séquence 4 (3h00) La méthodologie de contrôle du travail illégal • Etre en capacité d'identifier les différentes situations de contrôle et de recenser les outils juridiques utiles notamment en matière de procédure • Savoir préparer et construire en amont une procédure appropriée de contrôle et identifier les sources d'informations disponibles pour optimiser l'efficacité des contrôles.	
QCM Cas pratique Grille méthodologique pour un pseudo contrôle INTERVENANT(S)	Séquence 5 (1h30) La procédure pénale en matière de travail illégal • Connaître les règles de procédure pénale de droit commun et celles spécifiques à la lutte contre le travail illégal • Apprécier et évaluer l'articulation entre les règles de procédure pénale et les prérogatives des autres agents de contrôle • Sécuriser les contrôles en évitant les erreurs de procédure.	
Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Secrétaire de CODAF CONCEPTEUR(S) ORGANISATEUR(S)  Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	Séquence 6 (1h30) Les droits du salarié victime du travail illégal • Valoriser les droits du salarié victime du travail illégal • Connaître l'étendue des droits du salarié en fonction de la nature de la fraude dont il est victime • Intégrer le respect des droits du salarié dans le cadre de la lutte contre le travail illégal et l'action de contrôle.	

**FORMATION DESTINEE A ETRE
DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE
DU STAGE**

Accès en ligne aux ressources
pédagogiques via une plateforme
internet compatible avec tout
système d'exploitation

Attestation de fin de formation

**Accessibilité pour personnes en
situation
de handicap : pour des besoins
spécifiques, merci de prendre contact
avec notre référente :**
caroline.grzelak@travail.gouv.fr

S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale

SUITE

Séquence 7 (3h00)

Intervention d'un magistrat du parquet

Intervention magistrale :

La politique pénale du Parquet :

- Les attentes du Parquet (fond et forme des procédures : l'élément matériel, l'élément moral, l'élément légal)
- Conception du travail illégal dans les aspects entraide, bénévolat et faux statut d'indépendant
- Les éléments matériel, moral et légal
- Comment est-on amené à prendre des décisions de classement ?
- Conception du partenariat entre corps de contrôle : intérêt, complémentarités...

Les éléments pratiques et concrets :

- Le canevas du PV

L'élément intentionnel :

- Qu'attend le magistrat dans le PV ?
- Comment éviter le classement sans suite ?
- Exemple de prononcé de jugement (classement sans suite/affaire jugée)
- Ce qui détermine le choix entre poursuite pénale et procédure alternative
- Sur quels éléments s'appuie le magistrat ?
- Que faut-il apporter au magistrat pour qu'il puisse agir pénalement (exemples concrets)

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail et par un agent d'une autre institution en charge de la lutte contre le travail illégal et comprend une alternance d'apports théoriques et de mise en pratique.

L'intervention d'un magistrat du parquet traitant du contentieux relatif au travail illégal permet de partager des conseils pratiques visant à améliorer la qualité des procédures pénales.

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : Mars 2021

DUREE	3 jours (18h)
SESSIONS	
COÛT DE LA FORMATION	Pour les agents du ministère du travail : - hébergement à Marcy l'Etoile : gratuit - hébergement pour les actions de formation déployées dans les CIF : c'est l'arrêté de 2020 portant sur la politique voyage des ministères sociaux qui trouvera à s'appliquer sur les montants indemnisés. Pour la réservation les agents devront passer par le portail voyageur qu'ils utilisent déjà pour leurs déplacements professionnels - restauration à Marcy l'Etoile : les repas sont payants (10,50€). Les stagiaires devront faire l'avance et se faire rembourser de leurs frais après leur mission - restauration pour les actions de formation déployées dans les CIF : avance des frais par les stagiaires et remboursement ensuite via chorus DT selon la réglementation en vigueur - transports : la convocation des stagiaires aux actions de formation continue n'ouvre plus un accès à la plateforme voyageur pour la réservation de leurs transports.

Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « Présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal » page 28

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION Fiche d'inscription à télécharger sur

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>

CONTACT

Voir la partie « Présentation de l'offre de formation LTI » page 28

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

12 à 15

Cette formation permet d'acquérir des savoirs faire spécifiques dans ce domaine afin d'être en capacité de développer une approche coordonnée en termes d'investigation et de contrôle

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux des administrations ou organismes membres du CODAF

MODALITES D'ACCES

Validation hiérarchique de la demande de formation ou signature de la convention financière (pour les formations payantes)

PREREQUIS

Aucun prérequis

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

QCM
Cas pratique

INTERVENANT(S)

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Secrétaire de CODAF

**CONCEPTEUR(S)
ORGANISATEUR(S)**

Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal

PROGRAMME / 3 jours**Séquence 1 (1h30)****Le travail illégal : enjeux et définition**

Connaître les enjeux de la lutte contre le travail illégal ainsi que, de façon succincte, le contenu des six infractions relevant du champ du travail illégal.

Séquence 2 (9h00)**Les stratégies d'action commune et leurs pratiques**

- Connaître le dispositif interministériel de lutte contre la fraude et mesurer l'intérêt et les enjeux d'une approche systémique
- Connaître les prérogatives des différents agents de contrôle en charge de la lutte contre le travail illégal ainsi que leurs limites
- Savoir choisir l'objet approprié des contrôles et identifier le cadre juridico-administratif pertinent ainsi que les modalités d'intervention
- Savoir rechercher et mutualiser les informations disponibles en recourant notamment aux partenaires institutionnels
- Savoir faire jouer les articulations entre les règles de procédure pénale et les prérogatives des autres agents de contrôle
- Être en mesure d'anticiper sur les suites qui vont être données au contrôle et savoir exploiter et optimiser les constats opérés.

Séquence 3 (1h30)**La procédure pénale en matière de travail illégal**

- Connaître les règles de procédure pénale de droit commun et spécifiques à la lutte contre le travail illégal
- Apprécier et évaluer l'articulation entre les règles de procédure pénale et les prérogatives des autres agents de contrôle
- Sécuriser les contrôles en évitant les erreurs de procédure.

Séquence 4 (1h30)**Les droits du salarié victime du travail illégal**

- Valoriser les droits du salarié victime du travail illégal
- Connaître l'étendue des droits du salarié, en fonction de la nature de la fraude dont il est victime
- Intégrer à part entière le respect des droits du salarié dans le cadre de la lutte contre le travail illégal et l'action de contrôle.

Séquence 5 (1h30)**Les sanctions administratives du travail illégal**

- Connaître la liste des sanctions administratives du travail illégal
- S'approprier les conditions de mise en œuvre de ces sanctions administratives
- Intégrer les sanctions administratives dans la gestion des suites d'un contrôle.

Séquence 6 (3h00)**L'intervention d'un secrétaire de CODAF**

**FORMATION DESTINEE A ETRE
DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE
DU STAGE**

Accès en ligne aux ressources
pédagogiques via une plateforme
internet compatible avec tout
système d'exploitation

Attestation de fin de formation

**Accessibilité pour personnes en
situation
de handicap : pour des besoins
spécifiques, merci de prendre contact
avec notre référente :**
caroline.grzelak@travail.gouv.fr

Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal

SUITE

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail et par un agent d'une autre institution en charge de la lutte contre le travail illégal et comprend en complément d'apports théoriques des phases importantes de mise en pratique.

Ces séquences pratiques constituent l'essentielle plus-value de ce module, puisqu'elles permettent aux stagiaires de renforcer leurs pratiques collaboratives sur le champ du travail illégal.

L'intervention du secrétaire de CODAF permet de bénéficier de conseils pratiques visant à optimiser l'organisation de contrôles coordonnés et d'investigations conjoints.

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : Mars 2021

DUREE :	3 jours (18h)
SESSIONS :	
LIEUX	CIF BORDEAUX
COÛT DE LA FORMATION :	Pour les agents du ministère du travail : - hébergement à Marcy l'Etoile : gratuit - hébergement pour les actions de formation déployées dans les CIF : c'est l'arrêté de 2020 portant sur la politique voyage des ministères sociaux qui trouvera à s'appliquer sur les montants indemnisés. Pour la réservation les agents devront passer par le portail voyageur qu'ils utilisent déjà pour leurs déplacements professionnels - restauration à Marcy l'Etoile : les repas sont payants (10,50€). Les stagiaires devront faire l'avance et se faire rembourser de leurs frais après leur mission - restauration pour les actions de formation déployées dans les CIF : avance des frais par les stagiaires et remboursement ensuite via chorus DT selon la réglementation en vigueur - transports : la convocation des stagiaires aux actions de formation continue n'ouvre plus un accès à la plateforme voyageur pour la réservation de leurs transports.

Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « Présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal » page 28

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION Fiche d'inscription à télécharger sur

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>

CONTACT

Voir la partie « Présentation de l'offre de formation LTI » page 28

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

Cette formation permet d'approfondir les connaissances en matière de caractérisation juridique des situations dites « complexes » en interaction avec les partenaires interinstitutionnels

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux des administrations ou organismes membres du CODAF

MODALITES D'ACCES

Validation hiérarchique de la demande de formation ou signature de la convention financière (pour les formations payantes)

PREREQUIS

Aucun prérequis

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Cas pratique

INTERVENANT(S)

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Secrétaire de CODAF

**CONCEPTEUR(S)
ORGANISATEUR(S)**

Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal

PROGRAMME / 3 jours**Séquence 1 (3h00)****Le contrôle des opérations de prêt de main d'œuvre**

- Etre en capacité de distinguer les prêts de main d'œuvre licites et les prêts de main d'œuvre illicites qui relèvent du travail illégal
- Etre en capacité de distinguer les prêts illicites de main d'œuvre et la vraie sous-traitance
- S'approprier le dispositif juridique qui sanctionne les prêts illicites de main d'œuvre.

Séquence 2 (4h30)**Le contrôle des opérations de sous-traitance**

- Connaître le cadre juridique de la sous-traitance, son objet et les modalités de son organisation du fait d'une entreprise étrangère
- Etre en capacité de faire la distinction entre la vraie et la fausse sous-traitance et de qualifier les situations en conséquence
- S'approprier le dispositif juridique qui sanctionne les pratiques de fausse sous-traitance.

Séquence 3 (1h30)**Le contrôle des situations d'activité non salariée**

- Présenter les différentes situations d'activité non salariée (travail indépendant, bénévolat, entraide, stage, activité culturelle) pour les distinguer d'une situation de travail salarié
- S'assurer lors d'un contrôle que la situation d'activité non salariée apparente correspond à la réalité et que la personne en activité n'est pas en réalité un travailleur indépendant dissimulé ou un salarié dissimulé.

Séquence 4 (3h00)**La solidarité financière du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage**

- Connaître l'objet et le contenu de la solidarité financière
- S'approprier les conditions et les mécanismes juridiques permettant de mettre en cause la solidarité financière du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage en matière de travail dissimulé
- S'approprier les conditions et les mécanismes juridiques permettant de mettre en cause la solidarité financière du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage en matière d'emploi de salarié étranger employé sans titre de travail.

Séquence 5 (3h00)**L'intervention d'un expert de l'OCLTI.
« Méthologie d'enquête »****Séquence 6 (3h00)****Les acteurs de contrôle du travail illégal**

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées
- Connaître les prérogatives respectives de ces agents de contrôle (et leurs limites) dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal
- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

**FORMATION DESTINEE A ETRE
DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE
DU STAGE**

Accès en ligne aux ressources
pédagogiques via une plateforme
internet compatible avec tout
système d'exploitation

Attestation de fin de formation

**Accessibilité pour personnes en
situation
de handicap : pour des besoins
spécifiques, merci de prendre contact
avec notre référente :**
caroline.grzelak@travail.gouv.fr

S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal

SUITE

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail et par un agent d'une autre institution en charge de la lutte contre le travail illégal et comprend une alternance d'apports théoriques et de mise en pratique.

L'intervention d'un expert de l'OCLTI venant présenter sa méthodologie d'enquête, permet de bénéficier de conseils pratiques en matière d'investigation et de contrôle des situations complexes.

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : Mars 2021

DUREE	3 jours (18h)	
SESSIONS		
COÛT DE LA FORMATION	Pour les agents du ministère du travail : - hébergement à Marcy l'Etoile : gratuit - hébergement pour les actions de formation déployées dans les CIF : c'est l'arrêté de 2020 portant sur la politique voyage des ministères sociaux qui trouvera à s'appliquer sur les montants indemnisés. Pour la réservation les agents devront passer par le portail voyageur qu'ils utilisent déjà pour leurs déplacements professionnels - restauration à Marcy l'Etoile : les repas sont payants (10,50€). Les stagiaires devront faire l'avance et se faire rembourser de leurs frais après leur mission - restauration pour les actions de formation déployées dans les CIF : avance des frais par les stagiaires et remboursement ensuite via chorus DT selon la réglementation en vigueur - transports : la convocation des stagiaires aux actions de formation continue n'ouvre plus un accès à la plateforme voyageur pour la réservation de leurs transports.	

Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « Présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal » page 28

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION Fiche d'inscription à télécharger sur
<https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>

CONTACT

Voir la partie « Présentation de l'offre de formation LTI » page 28

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

LES MODULES SPECIALISÉS

Les **modules spécialisés de 2 jours** permettent aux participants ayant déjà une connaissance générale du travail illégal, de se professionnaliser au regard des priorités identifiées en matière de lutte contre le travail illégal.

Module 4 : « Le travail illégal dans le transport routier de marchandises » **p.39**

Module 5 : « Lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture » **p.41**

Module 6 : « Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales » **p.41**

LTI M4
OBJECTIFS

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de conduire et de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du transport routier de marchandises

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF

MODALITES D'ACCES

Validation hiérarchique de la demande de formation
ou signature de la convention financière
(pour les formations payantes)

PREREQUIS

Aucun prérequis

MODALITES D'EVALUATION DES
ACQUIS

Cas pratique

INTERVENANT(S)

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

CONCEPTEUR(S)
ORGANISATEUR(S)

Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

Le travail illégal dans le transport routier
de marchandises

e - formation
préalable d'1h
incluse (p. 29)

PROGRAMME / 2 jours

Séquence 1 (9h00)

Le travail illégal dans le transport routier
de marchandises

- Connaître l'environnement et les caractéristiques du transport routier de marchandises notamment du fait des entreprises étrangères
- S'approprier la législation applicable au titre de la profession réglementée et au titre du droit social de droit commun
- Etre en capacité de conduire ou de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du transport routier de marchandises.

Séquence 2 (3h00)

Les acteurs de contrôle du travail illégal

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal et identifier les institutions impliquées
- Connaître les prérogatives respectives de ces agents de contrôle (et leurs limites) dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal
- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

CONTENU

Ce module est coanimé par un contrôleur des transports terrestres (CTT) et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle des entreprises de transport routier de marchandises. Il comprend :

- Une introduction générale sur la lutte contre le travail illégal dans le secteur du transport routier de marchandises (TRM)
- Une présentation des spécificités du secteur du transport routier de marchandises et la typologie des infractions concernant les TRM
- La présentation d'un cas de fraude et une description des faux statuts d'activité communément rencontrés dans le secteur des TRM
- Une présentation sur l'intervention des entreprises de transport routier étrangères et le détachement de salariés (focus sur le cabotage)
- Des éléments de méthodologie de contrôle relatifs à la lutte contre le travail illégal dans les TRM.

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : Mars 2021

**FORMATION DESTINEE A ETRE
DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU
STAGE**

Accès en ligne aux ressources
pédagogiques via une plateforme internet
compatible avec tout système
d'exploitation

Attestation de fin de formation

**Accessibilité pour personnes en
situation
de handicap : pour des besoins
spécifiques, merci de prendre contact
avec notre référente :**
caroline.grzelak@travail.gouv.fr

Le travail illégal dans le transport routier de marchandises

SUITE

DUREE	2 jours (12h)
SESSIONS	
COÛT DE LA FORMATION	Pour les agents du ministère du travail : - hébergement à Marcy l'Etoile : gratuit - hébergement pour les actions de formation déployées dans les CIF : c'est l'arrêté de 2020 portant sur la politique voyage des ministères sociaux qui trouvera à s'appliquer sur les montants indemnisés. Pour la réservation les agents devront passer par le portail voyageur qu'ils utilisent déjà pour leurs déplacements professionnels - restauration à Marcy l'Etoile : les repas sont payants (10,50€). Les stagiaires devront faire l'avance et se faire rembourser de leurs frais après leur mission - restauration pour les actions de formation déployées dans les CIF : avance des frais par les stagiaires et remboursement ensuite via chorus DT selon la réglementation en vigueur - transports : la convocation des stagiaires aux actions de formation continue n'ouvre plus un accès à la plateforme voyageur pour la réservation de leurs transports.

Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « Présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal » page 28

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION Fiche d'inscription à télécharger sur
<https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>

CONTACT

Voir la partie « Présentation de l'offre de formation LTI » page 28

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

LTI M5
OBJECTIFS

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de conduire et de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du secteur de l'agriculture

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF

MODALITES D'ACCES

Validation hiérarchique de la demande de formation
ou signature de la convention financière
(pour les formations payantes)

PREREQUIS

Aucun prérequis

MODALITES D'EVALUATION DES
ACQUIS

QCM

INTERVENANT(S)

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

CONCEPTEUR(S)
ORGANISATEUR(S)

Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

Lutte contre le travail illégal dans le
secteur de l'agriculture

e - formation
préalable d'1h
incluse (p. 29)

PROGRAMME / 2 jours

Séquence 1 (9h00)

La lutte contre le travail illégal dans le
secteur de l'agriculture

- Connaître l'environnement et les caractéristiques propres au secteur agricole et forestier
- S'approprier la législation applicable au titre des particularités (entraide, contrat vendange...) et au titre du droit social de droit commun
- Etre en capacité de conduire ou de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du secteur agricole et forestier.

Séquence 2 (3h00)

Les acteurs de contrôle du travail
illégal

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal et identifier les institutions impliquées
- Connaître les prérogatives respectives de ces agents de contrôle (et leurs limites) dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal
- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de contrôle de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle du secteur agricole. Il comprend :

- Une introduction générale sur la lutte contre le travail illégal dans l'agriculture, avec focus sur le périmètre de l'assujettissement
- Une présentation des spécificités du secteur agricole et des travaux forestiers (entraide, activité saisonnière, woofing, etc...)
- La présentation des situations de travail illégal communément rencontrées en matière agricole et des études de cas
- Une présentation sur l'intervention des entreprises étrangères et le détachement de salariés (sous-traitance, entreprises de travail temporaire...)
- Des éléments de méthodologie de contrôle relatifs à la lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture.

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : Mars 2021

**FORMATION DESTINEE A ETRE
DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE
DU STAGE**

Accès en ligne aux ressources
pédagogiques via une plateforme internet
compatible avec tout système
d'exploitation

Attestation de fin de formation

**Accessibilité pour personnes en
situation
de handicap : pour des besoins
spécifiques, merci de prendre contact
avec notre référente :**
caroline.grzelak@travail.gouv.fr

Lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture

SUITE

DUREE	2 jours (12h)	
SESSIONS		
COÛT DE LA FORMATION	Pour les agents du ministère du travail : - hébergement à Marcy l'Etoile : gratuit - hébergement pour les actions de formation déployées dans les CIF : c'est l'arrêté de 2020 portant sur la politique voyage des ministères sociaux qui trouvera à s'appliquer sur les montants indemnisés. Pour la réservation les agents devront passer par le portail voyageur qu'ils utilisent déjà pour leurs déplacements professionnels - restauration à Marcy l'Etoile : les repas sont payants (10,50€). Les stagiaires devront faire l'avance et se faire rembourser de leurs frais après leur mission - restauration pour les actions de formation déployées dans les CIF : avance des frais par les stagiaires et remboursement ensuite via chorus DT selon la réglementation en vigueur - transports : la convocation des stagiaires aux actions de formation continue n'ouvre plus un accès à la plateforme voyageur pour la réservation de leurs transports.	

Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « Présentation de l'offre de formation contre le travail illégal » page 28

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION Fiche d'inscription à télécharger sur
<https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>

CONTACT

Voir la partie « Présentation de l'offre de formation LTI » page 28

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

LTI M6
OBJECTIFS

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de mieux analyser les situations de prestations de services transnationales et d'engager une action de contrôle

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF

MODALITES D'ACCES

Validation hiérarchique de la demande de formation
ou signature de la convention financière
(pour les formations payantes)

PREREQUIS

Aucun prérequis

MODALITES D'EVALUATION DES
ACQUIS

Cas pratique

INTERVENANT(S)

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

Coanimation par un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères, ainsi que par un agent d'une autre institution en charge de la LTI

CONCEPTEUR(S)
ORGANISATEUR(S)

Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales

e - formation
préalable d'1h
incluse (p. 28)

PROGRAMME / 2 jours

Séquence 1 (9h00) :

Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères

- Connaître les concepts de liberté d'établissement et de libre prestation de services
- S'approprier la législation applicable à l'activité économique exercée par les entreprises étrangères et la législation applicable aux salariés détachés
- Être en capacité d'analyser de façon pertinente la légalité de l'intervention des entreprises étrangères et du détachement de leurs salariés sur le territoire français, au regard du travail illégal et au regard de la législation de droit commun.

Séquence 2 (3h00) :

Les acteurs de contrôle du travail illégal

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées
- Connaître les prérogatives respectives de ces agents de contrôle (et leurs limites) dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal
- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

CONTENU

- Une introduction générale sur les enjeux liés à la question des PSI (définition d'une entreprise étrangère, périmètre de l'Union européenne...)
- Une présentation sur les modalités d'intervention des entreprises étrangères et le cadre juridique applicable
- Des précisions sur le détachement des salariés au sens de la sécurité sociale et la législation applicable
- Des précisions sur les obligations fiscales imputables aux entreprises détachant des travailleurs
- Une présentation sur les infractions à la législation applicable y compris à l'égard du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage
- Des éléments de méthodologie sur le contrôle d'une entreprise étrangère : les vérifications et les documents exigibles
- Des précisions sur la coopération administrative et les bureaux de liaison, aux fins d'optimisation de l'action de contrôle.

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : Mars 2021

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE	Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales		
Non			
DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE	SUITE		
Accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme internet compatible avec tout système d'exploitation Attestation de fin de formation 			

LES MODULES THEMATIQUES

Les **modules thématiques de 1 à 2 jours** (sauf module 10 de 1,5 jour et module 11 de 2 jours) permettent aux participants ayant déjà une connaissance précise du travail illégal, de compléter leurs connaissances en appréhendant des situations spécifiques pouvant relever du travail illégal.

Module 7 : « Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal »	p.46
Module 8 : « Le contrôle des micro-entrepreneurs et la lutte contre le travail illégal »	p.48
Module 9 : « L'action pénale en matière de travail illégal »	p.51
Module 10 : « Sensibilisation à la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail »	p.53
Module 11 : « L'audition libre de personne mise en cause et le travail illégal »	p.55

LTI M7
OBJECTIFS

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de conduire ou de participer à une action de lutte contre le travail illégal dans les situations d'emploi ou d'activité dites particulières

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF

MODALITES D'ACCES

Validation hiérarchique de la demande de formation ou signature de la convention financière (pour les formations payantes)

PREREQUIS

Aucun prérequis

MODALITES D'EVALUATION DES
ACQUIS

Cas pratique

INTERVENANT(S)

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

CONCEPTEUR(S)
ORGANISATEUR(S)

Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

Les formes d'emploi ou d'activités
atypiques et le travail illégal

PROGRAMME / 1 jour

Avoir une meilleure connaissance des formes d'emploi ou d'activités dites particulières.

Etre en capacité de s'assurer qu'une activité ou un emploi dit particulier ne constitue pas ou ne dissimule pas une situation de travail illégal.

Dans l'affirmative, savoir qualifier cet emploi ou cette activité au regard de la législation sur le travail illégal.

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle des formes d'emploi ou d'activités dites particulières, ainsi que par un agent d'une autre institution en charge de la lutte contre le travail illégal. Il comprend :

- Une introduction sur la notion d'emploi ou d'activité atypique et l'esquisse d'une typologie les concernant
- Une approche particulière des formes d'emploi ou d'activité suivantes :
 - Les présomptions de salariat (artistes, mannequins, bûcherons...)
 - Les sportifs
 - Les vrais et les faux statuts d'emploi ou d'activité
 - Les activités d'intermédiation et de placement
 - Les juniors entreprises
 - Les systèmes d'échanges locaux (SEL), le woofing
 - Le secteur culturel
 - La mouvance sectaire
 - La télé réalité
- Des éléments de méthode et de cadrage juridique permettant une action de contrôle en partenariat.

Non

SUITE

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE
DU STAGE**

Accès en ligne aux ressources
pédagogiques via une plateforme
internet compatible avec tout système
d'exploitation

Attestation de fin de formation

**Accessibilité pour personnes en
situation de handicap : pour des besoins
spécifiques, merci de prendre contact
avec notre référente :**
caroline.grzelak@travail.gouv.fr

DUREE	1 jour (6h)
SESSIONS	
COÛT DE LA FORMATION	Pour les agents du ministère du travail : - hébergement à Marcy l'Etoile : gratuit - hébergement pour les actions de formation déployées dans les CIF : c'est l'arrêté de 2020 portant sur la politique voyage des ministères sociaux qui trouvera à s'appliquer sur les montants indemnisés. Pour la réservation les agents devront passer par le portail voyageur qu'ils utilisent déjà pour leurs déplacements professionnels - restauration à Marcy l'Etoile : les repas sont payants (10,50€). Les stagiaires devront faire l'avance et se faire rembourser de leurs frais après leur mission - restauration pour les actions de formation déployées dans les CIF : avance des frais par les stagiaires et remboursement ensuite via chorus DT selon la réglementation en vigueur - transports : la convocation des stagiaires aux actions de formation continue n'ouvre plus un accès à la plateforme voyageur pour la réservation de leurs transports.

Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « Présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal » page 28

« Les modules en distanciel supposent des modalités techniques spécifiques : autorisation d'accès à la plateforme classilio Via. Il est conseillé de se mettre en relation avec votre service informatique en amont des formations en distanciel pour assurer leur bon fonctionnement technique »

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION Fiche d'inscription à télécharger sur
<https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>

CONTACT

Voir la partie « Présentation de l'offre de formation LTI » page 28

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : Mars 2021

MODULE 8 - INTEFP**LTI M8
OBJECTIFS**

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de contrôler les situations susceptibles de présenter un recours abusif au régime du micro-entrepreneur

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF

MODALITES D'ACCES

Validation hiérarchique de la demande de formation ou signature de la convention financière (pour les formations payantes)

PREREQUIS

Aucun prérequis

**MODALITES D'EVALUATION DES
ACQUIS**

Cas pratique

INTERVENANT(S)

Réseau de formateurs
interinstitutionnels de l'INTEFP
(inspection du travail + autre corps de
contrôle)

**CONCEPTEUR(S)
ORGANISATEUR(S)**

Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

Le contrôle des micro-entrepreneurs et la lutte contre le travail illégal

PROGRAMME / 1 jour

S'approprier les règles qui régissent le statut de micro-entrepreneur et appréhender l'intérêt et les limites propres à celui-ci.

Etre en capacité de vérifier que les règles de ce statut sont respectées et de qualifier les manquements et les fraudes constatées.

Savoir actionner les leviers nécessaires.

Articulations entre les administrations et les organismes impliqués afin de conduire des investigations adéquates.

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de contrôle des services fiscaux (DGFIP) et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle des micro-entrepreneurs. Il comprend :

- Une introduction générale portant sur l'origine, l'objet et l'intérêt du statut de micro-entrepreneur
- Une présentation sur les conditions d'éligibilité à ce statut et les avantages fiscaux et sociaux liés à celui-ci
- Une présentation des formalités d'accès à ce statut et pendant l'exercice d'une activité professionnelle sous ce statut
- Une présentation sur les conditions de sortie (ou de fin) du statut de micro-entrepreneur
- Les fraudes les plus courantes, leurs qualifications juridiques et les sanctions applicables
- Des éléments de méthodologie sur le contrôle des micro-entrepreneurs dans le cadre de l'interministérialité.

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : Mars 2021

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE	Le contrôle des micro-entrepreneurs et la lutte contre le travail illégal			
Non	SUITE			
DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE				
Accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme internet compatible avec tout système d'exploitation Attestation de fin de formation Accessibilité pour personnes en situation de handicap : pour des besoins spécifiques, merci de prendre contact avec notre référente : caroline.grzelak@travail.gouv.fr	DUREE	1 jour (6h)		
	SESSIONS			
	COÛT DE LA FORMATION	Pour les agents du ministère du travail : - hébergement à Marcy l'Etoile : gratuit - hébergement pour les actions de formation déployées dans les CIF : c'est l'arrêté de 2020 portant sur la politique voyage des ministères sociaux qui trouvera à s'appliquer sur les montants indemnisés. Pour la réservation les agents devront passer par le portail voyageur qu'ils utilisent déjà pour leurs déplacements professionnels - restauration à Marcy l'Etoile : les repas sont payants (10,50€). Les stagiaires devront faire l'avance et se faire rembourser de leurs frais après leur mission - restauration pour les actions de formation déployées dans les CIF : avance des frais par les stagiaires et remboursement ensuite via chorus DT selon la réglementation en vigueur - transports : la convocation des stagiaires aux actions de formation continue n'ouvre plus un accès à la plateforme voyageur pour la réservation de leurs transports.		
Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « Présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal » page 28				
« Les modules en distanciel supposent des modalités techniques spécifiques : autorisation d'accès à la plateforme classilio Via. Il est conseillé de se mettre en relation avec votre service informatique en amont des formations en distanciel pour assurer leur bon fonctionnement technique »				
INSCRIPTION				
FICHE D'INSCRIPTION Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru				
CONTACT Voir la partie « Présentation de l'offre de formation LTI » page 28				
NOMBRE DE PARTICIPANTS 12 à 15				

Pour une première approche de la micro-entreprise

Vous souhaitez connaître ou approfondir vos connaissances sur les conditions de création des micro-entreprises, les droits et obligations des micro-entrepreneurs et sur les formalités à accomplir par ces derniers ?



Suivez le MOOC* : « Créateur d'une micro-entreprise » : <https://www.fun-mooc.fr/>

* Qu'est-ce qu'un MOOC ? Voir partie « focus sur les e-formations »

Programme

Cette formation en ligne gratuite comporte trois séances et se déroule sur trois semaines :

- Semaine 1 : Avant de se lancer...
- Semaine 2 : Mes droits et obligations
- Semaine 3 : Comment et quand remplir mes obligations ?

Chaque séance est constituée :

- d'une vidéo d'une durée de 15 minutes environ illustrée grâce à des schémas.
- d'un quiz permettant l'obtention d'une attestation de suivi avec succès.

Durée estimée

1h / semaine

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre ce cours.

Évaluation

A l'issue de chaque séance, un quiz vous permettra d'obtenir une note pour ce MOOC. Si vous obtenez au moins 50 % de bonnes réponses à l'ensemble des quiz, une attestation de suivi avec succès vous sera délivrée en fin de cours.

Dates et inscription

- Les dates des sessions seront disponibles courant 2023. N'hésitez pas à consulter régulièrement le site <https://www.fun-mooc.fr/>. L'inscription s'effectue en ligne

L'équipe projet du MOOC

- Service de la gestion fiscale de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP)



- Ecole nationale des Finances publiques



- Direction de l'Offre numérique et événementielle du CNFPT
- Centre technique de formation ouverte et à distance (CTFOAD) du CNFPT



LTI M9
OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif de consolider ses connaissances dans le traitement de l'action pénale en matière de travail illégal, notamment au travers d'un retour d'expérience avec un magistrat spécialisé du parquet et d'améliorer la qualité pratique des procès-verbaux de nature à permettre l'engagement de procédures pénales pertinentes

PUBLIC

Formation accessible à tout agent habilité (Inspection du travail, URSSAF, MSA, OPJ, APJ, DGFIP, Douanes, Transports) en matière de lutte contre le travail illégal à rédiger des procès-verbaux destinés à l'autorité judiciaire

MODALITES D'ACCES

Validation hiérarchique de la demande de formation ou signature de la convention financière (pour les formations payantes)

PREREQUIS

Aucun prérequis

MODALITES D'EVALUATION DES
ACQUIS

Quizz

INTERVENANT(S)

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Magistrat

CONCEPTEUR(S)
ORGANISATEUR(S)

Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

L'action pénale en matière de travail
illégal

e - formation
préalable d'1h
incluse (p. 28)

PROGRAMME / 1 jour

Séquence 1

La phase de l'enquête

- Le rôle du parquet dans l'enquête et dans la poursuite des infractions, l'opportunité des poursuites
- Les différents modes de mise en mouvement de l'action publique : procès-verbaux des agents des corps de contrôle habilités (plainte du/des salarié(s) victime(s) ou plainte des organismes sociaux ou d'une administration, signalement article 40 du Code de Procédure Pénale, dénonciation, procédure incidente)
- Les actes importants jalonnant l'enquête pénale ainsi que leur finalité (les pouvoirs des OPJ et des APJ, les nouvelles règles de l'audition libre en application de la loi du 03.06.2016, les perquisitions, l'enquête patrimoniale et les saisies...) et les apports législatifs importants résultant de la loi du 22.12.2014 notamment la bande organisée

Cette phase a pour but d'éclaircir les points importants de l'enquête pénale en matière de travail illégal et d'avoir un retour sur les attentes (notamment qualitatives) des magistrats qui vont ensuite exercer les poursuites.

Séquence 2

La phase des poursuites

- Rappeler les notions de responsabilité pénale des personnes physiques et morales
- Connaître les différents modes de poursuites pouvant être mis en œuvre par les magistrats du parquet dans le cadre de la lutte contre le travail illégal : mesures alternatives aux poursuites/renvois devant la juridiction de jugement [convocation par OPJ-comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC)] / ouverture d'information
- Connaître les critères déterminants sur lesquels les magistrats du parquet vont motiver leur décision de poursuite
- Connaître les peines encourues en matière de lutte contre le travail illégal et plus particulièrement l'intérêt de la confiscation en vue de priver le verbalisé du produit de l'infraction
- Connaître les nouvelles sanctions pénales en matière de travail illégal et les apports législatifs introduits par la loi du 22.12.2014, notamment les nouvelles circonstances aggravantes (pluralité de victime, vulnérabilité, bande organisée)
- Appréhender la constitution des parties civiles et l'articulation entre les sanctions administratives et pénales pour les organismes compétents.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE	L'action pénale en matière de travail illégal			
Non	SUITE			
DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE	CONTENU Ce module est coanimé par un agent d'une institution en charge de la LTI et par un magistrat du parquet spécialisé dans ce type de contentieux. Il comprend, en complément d'apports théoriques, une phase importante d'échanges afin de permettre au stagiaire de mieux appréhender à travers des situations concrètes : • Les attentes des magistrats et les critères sur lesquels ils vont se fonder pour prendre leurs décisions de poursuites • Les rôles respectifs des agents de contrôle et du parquet et leurs modalités de relation et de dialogue L'échange mutuel avec un magistrat spécialisé du parquet dans le domaine considéré constitue l'essentielle plus-value de ce module. Ce module a vocation à ne traiter que de la lutte contre le travail illégal. Les infractions en matière de santé de sécurité au travail ou d'obstacle au contrôle ne seront pas évoquées. Dernière mise à jour du contenu pédagogique : Mars 2021			
Accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme internet compatible avec tout système d'exploitation	DUREE 1 jour (6h)			
	SESSIONS			
	COÛT DE LA FORMATION Pour les agents du ministère du travail : - hébergement à Marcy l'Etoile : gratuit - hébergement pour les actions de formation déployées dans les CIF : c'est l'arrêté de 2020 portant sur la politique voyage des ministères sociaux qui trouvera à s'appliquer sur les montants indemnisés. Pour la réservation les agents devront passer par le portail voyageur qu'ils utilisent déjà pour leurs déplacements professionnels - restauration à Marcy l'Etoile : les repas sont payants (10,50€). Les stagiaires devront faire l'avance et se faire rembourser de leurs frais après leur mission - restauration pour les actions de formation déployées dans les CIF : avance des frais par les stagiaires et remboursement ensuite via chorus DT selon la réglementation en vigueur - transports : la convocation des stagiaires aux actions de formation continue n'ouvre plus un accès à la plateforme voyageur pour la réservation de leurs transports.			
Attestation de fin de formation	Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « Présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal » page 28 « Les modules en distanciel suposent des modalités techniques spécifiques : autorisation d'accès à la plateforme classilio Via. Il est conseillé de se mettre en relation avec votre service informatique en amont des formations en distanciel pour assurer leur bon fonctionnement technique » INSCRIPTION			
Accessibilité pour personnes en situation de handicap : pour des besoins spécifiques, merci de prendre contact avec notre référente : caroline.grzelak@travail.gouv.fr	FICHE D'INSCRIPTION Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru CONTACT Voir la partie « Présentation de l'offre de formation LTI » page 28 NOMBRE DE PARTICIPANTS 12 à 15			

Cette formation, en s'appuyant notamment sur des exemples concrets, a pour but de proposer une sensibilisation à la détection de situations en lien avec la traite des êtres humains. Elle doit permettre aux acteurs en charge du contrôle d'être en capacité de matérialiser des situations de TEH et de transmettre aux autorités compétentes les constats effectués

PUBLIC

Formation accessible à tout agent habilité (Inspection du travail, URSSAF, MSA, OPJ, APJ, DGFIP, Douanes, Transports) en matière de lutte contre le travail illégal à rédiger des procès-verbaux destinés à l'autorité judiciaire

MODALITES D'ACCES

Validation hiérarchique de la demande de formation ou signature de la convention financière (pour les formations payantes)

PREREQUIS

Aucun prérequis

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

En cours de construction

INTERVENANT(S)

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + intervenants CCEM (Comité Contre l'Esclavage Moderne)

**CONCEPTEUR(S)
ORGANISATEUR(S)**

Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

Sensibilisation à la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail (TEH)

PROGRAMME / 1,5 jour**Jour 1 après-midi**

Définition de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail

Présentation des infractions relatives aux conditions d'hébergement et/ou de travail contraires à la dignité humaine

Le profil des victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

Jour 2 matin

L'identification des victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail

L'orientation et la prise en charge des victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail (phase d'une heure prise en compte par le CCEM).

Jour 2 après-midi

Intervention d'un magistrat (parquet ou instruction) ayant traité un dossier TEH, afin d'évoquer les problématiques de la prise en compte de ce type de contentieux et ses attentes vis à vis des agents de contrôle.

CONTENU

Ce module est coanimé par un **enquêteur (OPJ)** de la gendarmerie **nationale** et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle de cette problématique. Il comprend :

- Une introduction générale portant sur la définition de la traite des êtres humains : infraction, formes d'exploitation par le travail et droits des victimes
- Les formes graves d'exploitation par le travail : typologie
- Une présentation des principales caractéristiques : qui sont les victimes, l'emprise des exploitateurs sur la victime, les conséquences de la traite des êtres humains sur les victimes

- Une partie consacrée à la question de l'identification : comment identifier les victimes, que faire en cas de repérage d'un cas
- Une partie consacrée à l'accompagnement des victimes : vers qui orienter les victimes, quel dispositif partenarial de repérage et de prise en charge
- Une partie rappelant les obligations découlant de la confidentialité des plaintes lorsque qu'il est porté à la connaissance d'un agent des faits l'amenant à communiquer avec des tiers et notamment des associations en charge de la protection des victimes.

La formation présentera des **cas concrets**.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE		Sensibilisation à la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail (TEH)		
Non		SUITE		
DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE				
Accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme internet compatible avec tout système d'exploitation				
Attestation de fin de formation				
Accessibilité pour personnes en situation de handicap : pour des besoins spécifiques, merci de prendre contact avec notre référente : caroline.grzelak@travail.gouv.fr				
		DUREE	1,5 jour (9h)	
		SESSIONS		
		COÛT DE LA FORMATION	Pour les agents du ministère du travail : - hébergement à Marcy l'Etoile : gratuit - hébergement pour les actions de formation déployées dans les CIF : c'est l'arrêté de 2020 portant sur la politique voyage des ministères sociaux qui trouvera à s'appliquer sur les montants indemnisés. Pour la réservation les agents devront passer par le portail voyageur qu'ils utilisent déjà pour leurs déplacements professionnels - restauration à Marcy l'Etoile : les repas sont payants (10,50€). Les stagiaires devront faire l'avance et se faire rembourser de leurs frais après leur mission - restauration pour les actions de formation déployées dans les CIF : avance des frais par les stagiaires et remboursement ensuite via chorus DT selon la réglementation en vigueur - transports : la convocation des stagiaires aux actions de formation continue n'ouvre plus un accès à la plateforme voyageur pour la réservation de leurs transports.	
		Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « Présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal » page 28		
		« Les modules en distanciel supposent des modalités techniques spécifiques : autorisation d'accès à la plateforme classilio Via. Il est conseillé de se mettre en relation avec votre service informatique en amont des formations en distanciel pour assurer leur bon fonctionnement technique »		
		INSCRIPTION		
		FICHE D'INSCRIPTION Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru		
		CONTACT Voir la partie « Présentation de l'offre de formation LTI » page 28		
		NOMBRE DE PARTICIPANTS 12 à 15		

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : Mars 2022

LTI M11
OBJECTIFS

Cette formation permet de consolider ses connaissances relatives aux règles juridiques qui encadrent l'audition libre et d'être en capacité de réaliser en autonomie ce type d'audition

PUBLIC

Tout agent des corps de contrôle habilités à conduire une audience de personne soupçonnée

MODALITES D'ACCES

Validation hiérarchique de la demande de formation ou signature de la convention financière (pour les formations payantes)

PREREQUIS

Avoir des connaissances sur les fondamentaux de l'infraction

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Quizz et cas pratiques

INTERVENANT(S)

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + gendarme + Magistrat)

CONCEPTEUR(S) ORGANISATEUR(S)



Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

FORMATION DESTINEE A ETRE
DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme internet compatible avec tout système d'exploitation

Attestation de fin de formation

L'audition libre de personne
soupçonnée et le travail illégal

PROGRAMME / 2 jours

Séquence 1 (3h00)

S'approprier les règles de procédure pénale qui régissent l'audition libre de personne soupçonnée

S'assurer que les règles procédurales sont respectées pour éviter toute nullité de procédure

Séquence 2 (3h00)

Cas pratique 1

Débriefing à l'issue du cas pratique

Séquence 3 (3h00)

Acquisition de la méthodologie de conduite d'audition

Etre en mesure de mener intégralement des dossiers de travail illégal et de fraude sociale pour remise au parquet et appréciation des poursuites pénales par ce dernier

Séquence 4 (3h00)

Cas pratique 2

Débriefing à l'issue du cas pratique

CONTENU

Ce module est co-animé par un magistrat, un gendarme et un agent de l'inspection du travail expérimentés dans la conduite des auditions libres de personnes soupçonnées. Il comprend :

- Une introduction générale portant sur l'origine, l'objet et l'intérêt de l'audition libre et le cadre législatif
- Une présentation sur la méthodologie de l'audition libre de personne soupçonnée
- Deux mises en situation
- Un débriefing général.

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : Avril 2022

Accessibilité pour personnes en situation de handicap : pour des besoins spécifiques, merci de prendre contact avec notre référente : caroline.grzelak@travail.gouv.fr

L'audition libre de personne soupçonnée et le travail illégal

SUITE

DUREE	2 jours (12h)		
SESSIONS			
LIEUX	CIF MARCY	CIF MONTPELLIER	CIF PARIS
COÛT DE LA FORMATION	Pour les agents du ministère du travail : - hébergement à Marcy l'Etoile : gratuit - hébergement pour les actions de formation déployées dans les CIF : c'est l'arrêté de 2020 portant sur la politique voyage des ministères sociaux qui trouvera à s'appliquer sur les montants indemnités. Pour la réservation les agents devront passer par le portail voyageur qu'ils utilisent déjà pour leurs déplacements professionnels - restauration à Marcy l'Etoile : les repas sont payants (10,50€). Les stagiaires devront faire l'avance et se faire rembourser de leurs frais après leur mission - restauration pour les actions de formation déployées dans les CIF : avance des frais par les stagiaires et remboursement ensuite via chorus DT selon la réglementation en vigueur - transports : la convocation des stagiaires aux actions de formation continue n'ouvre plus un accès à la plateforme voyageur pour la réservation de leurs transports.		

Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « Présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal » page 28

FICHE D'INSCRIPTION Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>

CONTACT

Voir la partie « Présentation de l'offre de formation LTI » page 28

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

LES MODULES OCLTI

Il s'agit de modules destinés aux officiers de police judiciaire, agents de police judiciaire de la police ou de la gendarmerie nationales, officiers douaniers judiciaires de la douane, officiers fiscaux judiciaires de la DGFIP.

Module 11 : « Enquêteur travail illégal et fraudes » (ETIF)

p.58

Module 12 : « Enquêteur spécialisé travail illégal fraudes » (ESTIF)

p.59

OBJECTIFS

Former les personnels en charge de la LCTI et les autres fraudes sociales en leur donnant les connaissances fondamentales pour mener à bien, dans le contexte partenarial des CODAF et dans le respect des procédures spécialisées, des enquêtes judiciaires dans le champ de l'exploitation au travail, du travail illégal et des fraudes sociales.

PUBLIC

OPJ de la police (toutes directions) ou de la gendarmerie nationales, ODJ de la Douane et OFJ de la DGFIIP.

PREREQUIS

- OPJ, ODJ, OFJ.
- Etre affecté dans une unité traitant des enquêtes de fraudes sociales (travail illégal et fraudes aux prestations sociales).

INTERVENANT(S)

Militaires de l'OCLTI et personnels mis à disposition par le ministère du travail et l'URSSAF au sein de l'Office + intervention de partenaires extérieurs.

CONCEPTEUR(S)



ORGANISATEUR(S)



FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Copie des présentations + documentation

Enquêteur travail illégal et fraudes (ETIF)

Module réservé aux OPJ, ODJ, OFJ

Permet de suivre avec profit le module généraliste 2 et les modules thématiques 7, 8 et 9 de l'INTEFP.

PROGRAMME / 5 jours

Le travail illégal : enjeux et définition

Connaître les enjeux de la lutte contre le travail illégal ainsi que le contenu des quatre principales infractions relevant du champ du travail illégal, les schémas frauduleux.

Les acteurs du contrôle et les procédures du TI :

- Connaître les attributions des différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal.
- S'appropriier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

L'exploitation au travail :

- Maîtriser les formes simples et intermédiaires d'exploitation au travail (notamment les conditions de travail et d'hébergement indignes).

- Savoir détecter et connaître les formes graves d'exploitation au travail (traite des êtres humains, esclavage, servitude,...).

Le volet patrimonial :

Connaître l'importance du volet patrimonial dans les enquêtes de travail illégal et les outils.

Les autres fraudes sociales :

Présentation et définitions des fraudes aux prestations sociales (typologie, acteurs et infractions spécifiques).

DUREE : 5 jours (32h)

SESSIONS : 1 session (1^{er} semestre 2023)

LIEUX : Visioconférence (Télétravail)

TARIF : Gratuit

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION à télécharger sur

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>

CONTACT

Secrétariat OCLTI : oclti-formation@gendarmerie.interieur.gouv.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS

400

OBJECTIFS

Permettre aux stagiaires de mieux appréhender les enquêtes les plus complexes relatives au travail illégal (fraudes au détachement intra-européen de travailleurs notamment) et aux fraudes aux prestations sociales associées, notamment lorsqu'elles sont organisées ou présentent un caractère transnational, ainsi que les situations de traite des êtres humains (TEH) sous l'angle de l'exploitation au travail.

PUBLIC

OPJ/ODJ/OFJ

PREREQUIS

- OPJ / Détenteur formation ETIF depuis 12 mois (a minima)
- Unité d'affectation traitant de la fraude

INTERVENANT(S)

Militaires de l'OCLTI et personnels mis à disposition par le Ministère du travail et l'URSSAF au sein de l'Office + intervention des partenaires extérieurs.

CONCEPTEUR(S)



ORGANISATEUR(S)



FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Présentation power point et documentation

Enquêteur SPECIALISÉ travail illégal et fraudes (ESTIF)

Module réservé aux OPJ, ODJ, OFJ

PROGRAMME / 10 jours

Module 1

Enjeux de la lutte contre les fraudes complexes.

Connaître les enjeux de la lutte contre les fraudes complexes définis par la MICAF

Module 2

Contrôle de la prestation de service internationale.

Maîtriser à l'appui notamment de l'étude de cas concrets :

- Le régime juridique du détachement en droit du travail
- La réglementation en matière de coordination des systèmes de sécurité sociale, notamment dans l'Espace Economique Européen
- Les règles relatives aux conditions d'établissement et de prestation de services d'une activité dans l'Union Européenne.
- Les notions fiscales de base en matière d'établissement.

Module 3

La traite des êtres humains sous l'angle de l'exploitation au travail.

Connaître : les éléments constitutifs de la TEH, la typologie et la gradation des infractions relatives à l'exploitation au travail (infractions de travail illégal, conditions d'hébergement et de travail contraire à la dignité humaine).

Interventions d'experts sur tous les domaines présentés lors de la formation

DUREE :	10 jours
SESSIONS :	1 session (second semestre 2023)
LIEUX :	Ecole des officiers de la gendarmerie nationale à Melun (77)
TARIF	Gratuit

Module 4

Fraudes aux prestations sociales

Maîtriser les schémas de fraudes sociales complexes ou organisées (typologie des fraudes, notions de sociétés éphémères...)

Module 5

Le volet patrimonial

Savoir mettre en œuvre systématiquement le volet patrimonial dans les enquêtes de lutte contre les fraudes complexes

Module 6

Responsabilité pénale des dirigeants et personnes morales

Savoir distinguer et mettre en œuvre la responsabilité des différents acteurs : personnes physiques et morales dans les dossiers de travail illégal et fraudes sociales.

Module 7

Intégrer les nouvelles normes juridiques du travail illégal (aggravation, saisies, pouvoirs des administrations partenaires).

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION à télécharger sur

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>

CONTACT

Secrétariat OCLTI : oclti-formation@gendarmerie.interieur.gouv.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

50 enquêteurs spécifiquement en présentiel sur le site de l'EONG de Melun (77)

Lutte contre la fraude aux prestations sociales

- Fraude sociale dans la procédure collective p.61
- Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales p.62
- Modules e-learning en matière de lutte contre la fraude - politique de sanction **e-formation** p.63
- Modules e-learning en matière de lutte contre la fraude – sensibilisation **e-formation** p.64
- EN3S : Lutter contre la fraude aux prestations sociales **Nouveau** p.65
- ENM : Lutte contre les différentes formes de fraude aux finances publiques **Nouveau** p.66

FORMATION AGS		Fraude sociale dans la procédure collective	
OBJECTIFS		PROGRAMME / 1 Jour	
A l'issue de la formation, les participants connaîtront : ➤ les acteurs et le déroulement de la procédure collective ➤ l'action de l'AGS ➤ les critères d'alerte permettant d'identifier les fraudes		Les fondamentaux de la procédure collective et l'intervention de l'AGS	
PUBLIC		La lutte contre la fraude sociale à l'AGS • L'identification des comportements frauduleux • Les fraudes en cascade • Les sociétés éphémères frauduleuses.	
Agent issu d'un organisme de protection sociale, d'une administration ou de tout autre organisme membre ou invité du CODAF, en prise directe avec la lutte contre la fraude.		CONTENU Apports théoriques essentiels et présentation de cas réels de fraude et de jurisprudence en lien direct avec la fraude sociale. Possibilité d'aménager la formation selon les besoins.	
PREREQUIS			
Aucun			
INTERVENANT(S)			
Délégation Unédic AGS			
CONCEPTEUR(S) / ORGANISATEUR(S)			
 DÉLÉGATION UNÉDIC AGS			
FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE		INSCRIPTION	
Non		FICHE D'INSCRIPTION Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/micaf/formations	
DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE		CONTACT agsformationfraude@delegation-ags.fr	
Fiches pratiques et jurisprudence		NOMBRE DE PARTICIPANTS 10 à 15	

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- connaître les différentes qualifications pénales de la fraude ;
- comprendre le processus de la plainte pénale ;
- cerner les enjeux et comprendre le déroulement d'une audience pénale.

Plus précisément dans leurs activités de :

- identifier les situations de fraudes « pénales » ;
- identifier les prescriptions applicables au civil et au pénal.

PUBLIC

Agents des services de la lutte contre la fraude ou des services contentieux des organismes appartenant au régime général ou aux régimes spéciaux de sécurité sociale.

PREREQUIS

Aucun

INTERVENANT(S)

Avocat spécialisé

CONCEPTEUR(S)



ORGANISATEUR(S)



FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

- Plan détaillé de l'intervention ;
- Tableaux récapitulatifs et schémas ;
- Les textes législatifs de référence et jurisprudence.

Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales

PROGRAMME / 2 jours

Distanciel via Zoom

Les différences entre voie civile et voie pénale ;

La qualification juridique de la fraude ;

Le processus de la plainte pénale ;

L'enquête ;

La prescription de l'action publique ;

Prescription civile et répétition de l'indu ;

L'audience pénale.

Adaptation aux besoins :

Dans cette formule, des adaptations peuvent être proposées à partir d'un recueil des besoins exprimés par les clients pour une formation en intra.

CONTENU

- Apports théoriques et exemples de cas pratiques adaptés ;
- Exemples de jurisprudence en lien avec l'activité ;
- Utilisation de supports méthodologiques ; et le cas échéant, cas issus de la pratique professionnelle et de l'activité.

DUREE : 2 jours (14 heures)

SESSIONS :

LIEUX :

FORMATION A DISTANCE

TARIF :

560 euros

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=O6wF42uXmEi-fxelwGP859jBo6vBRpZFuiQWfVIFrpUQ0w2TVIHVjdCQzE4RzU3TEZNTjA1Q1BQYy4u>

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

CONTACT : do-management-controle@institutquatredix.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 8 à 12

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Expliquer le cadre juridique de la lutte contre la fraude en termes de sanctions
- Identifier les principaux textes relatifs aux sanctions applicables en OSS
- Identifier la politique de sanction propre à chaque branche

PUBLIC

Agents des services de la lutte contre la fraude

PREREQUIS

Aucun

INTERVENANTS

Les modules ont été développés par des formateurs-concepteurs spécialisés et maîtrisant les méthodes pédagogiques adaptées au e-learning.

CONCEPTEUR(S)



ORGANISATEUR(S)



Module en matière de lutte contre la fraude - politique de sanction

e-formation

PROGRAMME / 2 heures

La qualification juridique de la fraude

Les différentes voies juridiques pour sanctionner la fraude

La politique de sanctions des organismes de Sécurité sociale

Pédagogie

Le parcours e-learning est organisé autour de temps individuels d'autoformation synchrone reposant sur les contenus scénarisés et interactifs, accessibles via la plateforme LMS Syfadis.

DUREE :	2 heures
SESSIONS :	Un lien d'accès au e Learning pour une durée de 3 mois sera envoyé par Syfadis à chaque stagiaire inscrit. Cet accès à la plateforme ne nécessite pas d'installation particulière hormis une connexion internet
LIEUX :	Module e Learning sur plateforme Syfadis
TARIF :	119 euros

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION :

Fiche d'inscription à renseigner sur :

https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=O6wF42uXmEi-fxelwGP859jBo6vBRpZFuiQWfV_IFrpUQ0w2TVIHVjdCQzE4RzU3TEZNTjA1Q1BQQy4u

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

CONTACT :

do-management-contrôle@institutquatredix.fr

FORMATION UCANSS

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Expliquer la contribution d'un agent agréé et assermenté dans la lutte contre la fraude à la Sécurité sociale
- Identifier les enjeux liés à la lutte contre la fraude aux finances publiques
- Expliquer la place de la lutte contre la fraude sociale dans le paysage de la fraude aux finances publiques
- Décrire les acteurs de la lutte contre la fraude aux finances publiques

PUBLIC

Agents des services de la lutte contre la fraude

PREREQUIS

Aucun

INTERVENANTS

Les modules ont été développés par des formateurs-concepteurs spécialisés et maîtrisant les méthodes pédagogiques adaptées au e-learning.

CONCEPTEUR(S)



ORGANISATEUR(S)



Modules en matière de lutte contre la fraude - sensibilisation

e-formation

PROGRAMME / 2 heures

Définition de la fraude

L'ampleur de la fraude aux finances publiques

La fraude sociale

Le partenariat dans la lutte contre la fraude

Les métiers du contrôle

Pédagogie

Le parcours e-learning est organisé autour de temps individuels d'autoformation synchrone reposant sur les contenus scénarisés et interactifs, accessibles via la plateforme LMS Syfadis.

DUREE :	2 heures
SESSIONS :	Un lien d'accès au e Learning pour une durée de 3 mois sera envoyé par Syfadis à chaque stagiaire inscrit. Cet accès à la plateforme ne nécessite pas d'installation particulière hormis une connexion internet
LIEUX :	Module e Learning sur plateforme Syfadis
TARIF :	119 euros

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à renseigner sur

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=06wF42uXmEi-fxelwGP859jBo6vBRpZFuiQWfV-IFrpUQ0w2TVIHVjdCQzE4RzU3TEZNTjA1Q1BQQy4u>

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

CONTACT

do-management-contrôle@institutquatredix.fr

Lutter contre la fraude aux prestations sociales

Nouveau

PROGRAMME / 1,5 jour

- OBJECTIFS**
- Qualifier les différentes typologies de fraudes et d'infractions
 - Identifier la notion de fraude et les domaines d'application
 - Connaître les stratégies d'organisation de la lutte contre la fraude

PUBLIC

- Agents de direction et cadres

PREREQUIS

- Cette formation ne nécessite aucun prérequis

INTERVENANT(S)

 Maître de conférences
en droit privé

CONCEPTEUR(S)
ORGANISATEUR(S)

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Support de présentation

Propos introductifs : comprendre les enjeux (politiques, économiques, opérationnels, juridiques) de la lutte contre la fraude

Thème I – Périmètre, définition, distinction des notions : Fraude, erreur, indu

Fraude

- Définition – rappel
- Distinguer définition et texte d'incrimination

Erreur

- Définition et appréciation
- Focus loi ESSOC

Indu

Thème II – La détection des fraudes (Rappels)

Les contrôles

- Des prérogatives strictes et variées selon les organismes
- Le procès-verbal de constatation ➤ Les croisements d'informations – l'exploitation des informations des partenaires

Thème III- Le traitement des fraudes détectées

La répression

- Le choix entre poursuites pénales, répression administrative (effet de seuil, les critères de choix objectifs ou négociés avec le parquet) ; les principales différences ; l'influence du pénal sur le civil) .
- Les poursuites pénales (la qualification juridique des agissements, la constitution du dossier de plainte, la plainte simple et la constitution de partie civile, les suites possibles de la plainte, l'audience pénale,).
- La répression administrative (les pénalités, la procédure applicable, la vigilance quant aux principes du droit punitif).

La voie civile : le recouvrement

Remise de l'exercice de mise en situation pratique

- Echanges sur les notions abordées ; retours d'expériences
- Réalisations – discussions autour du ou des exercices de mise en application soumis lors de la séance 2 (le contenu de l'exercice sera adapté selon le profil des stagiaires)

DUREE : 1,5 jour

SESSIONS : du 29 juin 2023 14h00-17h30
au 30 juin 2023 09h00-12h30 14h00-17h30

LIEUX : Paris

TARIF : 765 €

INSCRIPTION
FICHE D'INSCRIPTION

 Fiche d'inscription à télécharger sur : <https://en3s.fr/formation-professionnelle/formations-professionnelles/formations-courtes/lutter-contre-la-fraude-aux-prestations-sociales/>
CONTACT : Stephanie.THIZY@en3s.fr
NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12

Lutte contre les différentes formes de fraude aux finances publiques

Nouveau

PROGRAMME / 5 jours

OBJECTIFS

- A l'issue de la formation, le participant aura une connaissance précise du rôle des différentes administrations luttant contre la fraude aux finances publiques.
- Il saura décrire le paysage institutionnel de la lutte contre la fraude aux finances publiques.

PUBLIC

- Tout agent travaillant déjà dans le domaine de la lutte contre la fraude.
- Tout agent amené à intégrer un CODAF en qualité de secrétaire.

PREREQUIS

- Avoir une connaissance des politiques de lutte contre la fraude aux finances publiques.

INTERVENANT(S)

Eric Belfayol, Chef de la MICAF et Directeur de session.

De nombreux intervenants de haut niveau (magistrats, directeurs d'administration, d'offices de lutte contre la fraude et des services nationaux de lutte contre le travail illégal ; ..)

CONCEPTEUR(S)

ORGANISATEUR(S)



FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Support de présentation

CONTEXTE

L'impact de la fraude sur le déséquilibre des finances publiques est mesuré chaque année et semble croître.

Qu'il s'agisse de fraude fiscale ou encore de fraude aux cotisations sociales (travail illégal) ou aux prestations sociales, la fraude aux finances publiques est un phénomène protéiforme contre lequel différents acteurs administratifs et judiciaires œuvrent en articulant leurs actions. La Mission interministérielle de coordination anti-fraude (MICAF) anime, impulse et organise les actions de ces différents acteurs, parfois méconnus des magistrats. Les Parquets doivent pourtant animer localement, au sein des Comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF), des politiques coordonnées de lutte contre la fraude aux finances publiques. Comment ces acteurs interviennent-ils et se coordonnent-ils ? Quelle est l'efficacité de ces structures dans la répression des fraudes, comment l'améliorer en fonction des interlocuteurs locaux et des problématiques particulières à un ressort donné ?

PEDAGOGIE

La session s'attachera à présenter les différentes typologies de fraudes et leurs incriminations, à recenser l'ensemble des acteurs des différentes administrations (organismes sociaux locaux et nationaux, administrations publiques, services de police judiciaire) engagés dans cette même lutte, ainsi qu'à alimenter une réflexion sur l'effectivité du triptyque prévention-détection-répression mis en place pour les coordonner.

MOTS CLES

AGRASC; CADEFI; CODAF; délinquance économique; douane; finances publiques; fraude; fraude fiscale; fraude sociale; MICAF; Pénaliste; Techniques de la fonction; TRACFIN; travail dissimulé; TVA; URSSAF.

DUREE :	5 jours
SESSIONS :	
LIEUX :	ENM – 3 TER QUAI AUX FLEURS – 75004 PARIS
TARIF :	gratuit

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur : <https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>

CONTACT

sandra.quellard@justice.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS

20

Lutte contre les fraudes douanières

- Viticulture : principes généraux et environnement viticole p.68
- Enquêteur parcours comptabilité p.70
- Protection de la faune et de la flore p.71

VERSION PROVISOIRE

Formation DNRFP-DGDDI OBJECTIFS	Viticulture : principes généraux et environnement viticole	
Connaître les principales caractéristiques du secteur viticole. A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de décrire les caractéristiques et les grands principes relatifs au secteur viticole, qu'il s'agisse des techniques de production, de l'environnement professionnel et réglementaire ou du rôle des services.	PROGRAMME / 4,5 jours (27 heures)	
PUBLIC	Module 1 (1 jour) L'environnement technique et réglementaire de la filière Connaître l'environnement professionnel des services - Les enjeux économiques. - L'organisation administrative et professionnelle de la filière - La place et le rôle de la DGDDI dans la filière - Les autres acteurs de la filière : autres administrations et autres services compétents Connaître l'environnement réglementaire - L'OIV - L'OCM - Le CRPM / le CGI	
PREREQUIS	Module 2 (0,5 jour) Les outils Connaître les outils de gestion - Le CVI / accès des tiers aux données - ROSA / catégories d'opérateurs	
Aucun	Module 3 (1 jour) La réglementation économique Connaître les dispositions réglementaires afférentes au foncier - Définition des différentes notions : cépage, rendement, lies, etc.	
INTERVENANT(S)	Module 4 (1 jour) La réglementation fiscale viticole Connaître le statut et les obligations des entrepositaires agréés. - Le statut d'entrepositaire agréé : Agrément des opérateurs Obligations des EA. Pertes et manquants DRM / CIEL Connaître les règles de circulation des produits soumis à accises - La circulation des produits viticoles - Les capsules représentatives de droits.	
	Module 5 (1 jour) Les contrôles et la lutte contre la fraude - Connaître le cadre juridique des contrôles - Problématique et enjeux des contrôles	
	Une méthodologie de recherche de l'information comptable et financière sera présentée avec des cas pratiques. Les apprenants auront la possibilité de suivre tout ou partie de la formation	

Viticulture : principes généraux et environnement viticole (suite)

PROGRAMME / 4,5 jours (27 heures)

INTERVENANT(S)

DGDDI DOUANE

CONCEPTEUR(S) / ORGANISATEUR(S)



DUREE :	4,5 jours (27 heures)
SESSIONS :	Les dates seront communiquées dès que possible. N'hésitez pas à contacter la DNRFP (dnrfp@douane.finances.gouv.fr) et à consulter régulièrement le site de la MICAF (https://www.economie.gouv.fr/micaf/formations)
LIEUX :	ÉCOLE NATIONALE DES DOUANES DE TOURCOING 11, avenue Jean Millet - B.P. 10450 59203 TOURCOING Cedex Tel : 09 70 28 24 00
TARIF :	Gratuit

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>

CONTACT

dnrfp@douane.finances.gouv.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS

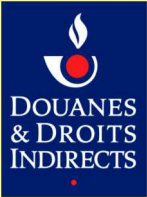
Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires (ou plus si disponibilité).

i

FORMATION DESTINÉE À ÊTRE DÉPLOYÉE EN INTERNE

Oui

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Formation DNRFP-DGDDI		Enquêteur parcours comptabilité									
OBJECTIFS		PROGRAMME / 4,5 jours (27 heures)									
Cette formation doit permettre une montée en gamme des compétences sur la gestion des procédures contentieuses en renforçant la maîtrise des aspects techniques et pratiques liés à la constatation d'infractions comptables		A partir d'un jeu de plateau, les stagiaires seront mis en situation de :									
PUBLIC		Module 1 (1 jour) • Notions de bases comptables et principaux documents exploitables • Ecritures comptables à partir d'un jeu Module 4 (1 jour) • Méthologie de recherche des Informations comptables et financières									
PREREQUIS		Module 2 (1 jour) • Approfondissements : achats, TVA, stocks Module 5 (0,5 jour) - Cas pratiques : • Questions réponses									
Aucun											
INTERVENANTS		Module 3 (1 jour) Savoir explorer les pièces comptables : • Approche théorique • Mise en pratique									
DGDDI DOUANE											
CONCEPTEURS / ORGANISATEURS		Les apprenants auront la possibilité de suivre tout ou partie de la formation en sélectionnant les modules qui les intéressent plus particulièrement.									
 		<table border="1"> <tr> <td>DUREE :</td> <td>4,5 jours (27 h)</td> </tr> <tr> <td>SESSIONS :</td> <td>Les dates seront communiquées dès que possible. N'hésitez pas à contacter la DNRFP (dnrfp@douane.finances.gouv.fr) et à consulter régulièrement le site de la MICAF (https://www.economie.gouv.fr/micaf/formations)</td> </tr> <tr> <td>LIEUX :</td> <td>ECOLE NATIONALE DES DOUANES DE TOURCOING 11, avenue Jean Millet B.P. 10450 59203 TOURCOING Cedex Tel : 09 70 28 24 00</td> </tr> <tr> <td>TARIF :</td> <td>Gratuit</td> </tr> </table>		DUREE :	4,5 jours (27 h)	SESSIONS :	Les dates seront communiquées dès que possible. N'hésitez pas à contacter la DNRFP (dnrfp@douane.finances.gouv.fr) et à consulter régulièrement le site de la MICAF (https://www.economie.gouv.fr/micaf/formations)	LIEUX :	ECOLE NATIONALE DES DOUANES DE TOURCOING 11, avenue Jean Millet B.P. 10450 59203 TOURCOING Cedex Tel : 09 70 28 24 00	TARIF :	Gratuit
DUREE :	4,5 jours (27 h)										
SESSIONS :	Les dates seront communiquées dès que possible. N'hésitez pas à contacter la DNRFP (dnrfp@douane.finances.gouv.fr) et à consulter régulièrement le site de la MICAF (https://www.economie.gouv.fr/micaf/formations)										
LIEUX :	ECOLE NATIONALE DES DOUANES DE TOURCOING 11, avenue Jean Millet B.P. 10450 59203 TOURCOING Cedex Tel : 09 70 28 24 00										
TARIF :	Gratuit										
FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE											
Oui											
DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE		INSCRIPTION									
Oui		FICHE D'INSCRIPTION Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru CONTACT dnrfp@douane.finances.gouv.fr NOMBRE DE PARTICIPANTS Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires (ou plus si disponibilités).									

Protection de la faune et de la flore

PROGRAMME / 5 jours

Principes, fonctionnement et organisation de la CW
Ciblage et identification des espèces
Risques de fraude
Etudes de cas
contentieux du contrôles des espèces protégées

OBJECTIFS

- Connaître les bases réglementaires CITES
- connaître les mesures à prendre pour la gestion des contrôles et des procédures
- connaître la procédure d'appel à un expert

PUBLIC

Agents affectés dans un service de visite et agents de la surveillance

PREREQUIS

Aucun

INTERVENANT(S)

DGDDI DOUANE

CONCEPTEUR(S) / ORGANISATEUR(S)



DUREE :

5 jours

SESSIONS :

Une session en novembre 2023. N'hésitez pas à contacter la DNRFP (dnrfp@douane.finances.gouv.fr) et à consulter régulièrement le site de la MICAF (<https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>)

LIEUX :

ECOLE NATIONALE DES DOUANES DE TOURCOING
11, avenue Jean Millet
B.P. 10450
59203 TOURCOING Cedex
Tel : 09 70 28 24 00

TARIF :

Gratuit

INSCRIPTION

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>

CONTACT

dnrfp@douane.finances.gouv.fr

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Oui

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires (ou plus si disponibilité).

Lutte contre la fraude au budget de l'Union européenne

Lutte contre la fraude aux intérêts financiers européens

p.73

Fraude aux intérêts financiers de l'Union européenne : travailler avec le Parquet Européen

p.74

VERSION PROVISOIRE

FORMATION MICAF		Lutte contre la fraude aux intérêts financiers européens																		
OBJECTIFS		PROGRAMME / 1 jour																		
➤ Cette formation vise à donner les connaissances essentielles en matière de lutte contre la fraude aux intérêts de l'Union européenne.		La définition de la fraude aux intérêts de l'Union européenne																		
PUBLIC		Les compétences de l'Office européen de Lutte Anti-Fraude (OLAF)																		
➤ Tout agent en charge de la gestion du contrôle ou des enquêtes sur les fonds européens.		Le rôle du Service de Coordination Anti-Fraude (SCAF)																		
PREREQUIS		Les organismes nationaux en charge de la lutte contre la fraude aux intérêts européens																		
Aucun prérequis.		Les actions anti-fraude des services en charge de l'instruction des demandes, du versement des crédits et du respect des obligations de contrôle et d'audit des fonds et des services d'enquêtes.																		
INTERVENANT(S)		• La prévention : la maîtrise des risques • La détection : l'exploitation des données • La recherche et la sanction																		
Chef projet de la MICAF en charge des fonds européens.																				
CONCEPTEUR(S)																				
ORGANISATEUR(S)																				
 Mission interministérielle de coordination anti-fraude																				
FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE		<table><tr><td>DUREE :</td><td colspan="3">1 jour (7 h)</td></tr><tr><td>SESSIONS :</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>LIEUX :</td><td>Présentiel</td><td></td><td></td></tr><tr><td>TARIF :</td><td colspan="3">Gratuit</td></tr></table>			DUREE :	1 jour (7 h)			SESSIONS :				LIEUX :	Présentiel			TARIF :	Gratuit		
DUREE :	1 jour (7 h)																			
SESSIONS :																				
LIEUX :	Présentiel																			
TARIF :	Gratuit																			
Non																				
DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE																				
Support de présentation																				
INSCRIPTION																				
FICHE D'INSCRIPTION																				
Fiche d'inscription à télécharger sur https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru																				
CONTACT																				
inscription.micaf@finances.gouv.fr																				
NOMBRE DE PARTICIPANTS																				
20																				

Fraude aux intérêts financiers de l'Union européenne : travailler avec le Parquet européen

OBJECTIFS

- A l'issue du stage, le participant aura une connaissance précise du rôle clé du parquet européen en matière d'atteinte aux intérêts financiers de l'UE.
- Il comprendra les enjeux essentiels de la détection des fraudes et saura articuler un signalement au parquet européen en cas de soupçons d'infraction pénale portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE.

PUBLIC

- Tout agent travaillant auprès d'un organisme ou service d'instruction, de paiement, d'audit ou de supervision des dépenses des fonds structurels ou d'investissement européens en France (au niveau ministériel, régional ou au sein d'agence vs ou établissements publics)
- Tout agent travaillant déjà dans le domaine de la lutte contre les fraudes, y compris celles portant atteinte aux intérêts financiers de l'U.E (auditeur, enquêteur, magistrats financiers, etc.)

PREREQUIS

Avoir une appétence ou une connaissance des politiques de lutte contre les fraudes aux intérêts financiers de l'Union Européenne.

Suivre la formation de la MICAF pour les personnes ne disposant pas de connaissance sur les fonds européens.

INTERVENANT(S)

Procureurs européens délégués
Assistants ou enquêteurs spécialisés

CONCEPTEUR(S)

Procureurs européens délégués



PARQUET
EUROPÉEN

ORGANISATEUR(S)

Parquet européen / MICAF

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Support de présentation

Aide méthodologique à la rédaction des signalements judiciaires des fraudes aux intérêts financiers de l'Union Européenne

PROGRAMME / 1 jour

Présentation synthétique du Parquet européen, de son organisation et de ses missions (référence au règlement (UE) 2017/1939 instituant le Parquet européen)

La notion de fraude aux intérêts financiers de l'Union européenne au cœur de la compétence du Parquet européen

Le procureur européen délégué en France : statut, missions, cadre d'action

La détection des fraudes aux intérêts financiers de l'Union européenne

- Collecte des indices ou soupçon d'une fraude
- Caractérisation des éléments factuels
- Rédaction d'un signalement
- Modalités de transmission
- Liaison avec le Parquet européen

La relation au long court entre les services et autorités nationales compétentes françaises et le Parquet européen

- La relation habituelle avec les procureurs européens délégués exerçant leurs fonctions en France
- Le retour d'information par le parquet européen aux services signalant des faits
- L'articulation procédurale action judiciaire / action administrative à l'occasion d'une enquête ou d'une poursuite menée par le parquet européen

Cadre juridique (levée du secret professionnel, obligation découlant du règlement européen (UE) 2017/1939 et du droit français) **et approche pratique** (aide méthodologique à la rédaction des signalements à destination du parquet européen).

DUREE :	2 demi journées (7 et 08/03) ou 1 jour (13/09)		
SESSIONS :	07/03/2023 à 12h30 (7h30 à Cayenne, 14h30 à la Réunion)	08/03/2023 à 12h30 (7h30 à Cayenne, 14h30 à la Réunion)	13/09/2023 9h à 17h30
LIEUX :	Distanciel	Distanciel	Distanciel
TARIF :	Gratuit		

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/le-nouveau-catalogue-des-formations-est-paru>

CONTACT

inscription.micaf@finances.gouv.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS

20 à 25



Vous souhaitez suivre
l'actualité de la lutte contre
la fraude aux finances
publiques ?

Abonnez-vous à la lettre
d'information trimestrielle
de la MICAF en cliquant sur
le lien ci-dessous !

[Je m'abonne à MICAF-Infos](#)

Vous pourrez à tout moment vous
désinscrire via le lien de désabonnement
présent dans chaque lettre d'information.

MICAF

Mission interministérielle
de coordination anti-fraude

Renseignements pratiques

Accéder à l'offre de formation et s'inscrire à une formation

Chaque fiche descriptive du catalogue indique le contact utile, les dates et lieux des sessions de formation.

Sur la page formation du site de la MICAF (<https://www.economie.gouv.fr/micaf/formations>), vous trouverez :

- le présent catalogue régulièrement actualisé et l'actualité des formations transverses.

Des sessions supplémentaires à celles prévues au présent catalogue seront en effet proposées au cours de l'année 2023. N'hésitez pas à vous rapprocher du contact utile et à consulter régulièrement le site.

- les fiches d'inscription.
- d'autres renseignements pratiques (restauration, hébergement pour certaines formations, etc.).

Obtenir des renseignements généraux et contribuer à l'évolution de l'offre de formation

Vous avez une question d'ordre général sur l'offre de formation ? Vous souhaitez faire part de vos suggestions sur les nouvelles formations à proposer au catalogue ?

Ecrivez à Yann PORTAT, responsable du programme des formations transverses : yann.portat@finances.gouv.fr ou inscription.micaf.gouv.fr

SIGLES UTILISES

ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
AFA	Agence française anticorruption
AFDI	Analystes en fraude documentaire et à l'identité
AGS	Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés
APJ	Agent de police judiciaire
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CI	Contributions indirectes
CIF	Centre interrégional de formation
CNI	Carte nationale d'identité
CNF	Certificat de nationalité française
CNFPJ	Centre national de formation à la police judiciaire
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CODAF	Comité opérationnel départemental anti-fraude
CVI	Casier viticole informatisé
DCPAF	Direction centrale de la police aux frontières
DEFDI	Division de l'expertise en fraude documentaire et à l'identité
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGDDI	Direction générale des douanes et des droits indirects
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DGEF	Direction générale des étrangers en France
DGT	Direction générale du travail
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DNRFP	Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle
DZPAF	Direction zonale de la police aux frontières
ENCCRF	Ecole nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
ENFIP	Ecole nationale des finances publiques
EN3S	Ecole Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale
ENM	Ecole normale de la magistrature
FADO	False and Authentic Documents Online – faux documents et documents authentiques en ligne
FICOPA	Fichier des comptes bancaires et assimilés
FRTI	Formateur relai travail illégal de la gendarmerie
INSTITUT 4.10	Centre de formation des organismes de la sécurité sociale
INTEFP	Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
LPF	Livre des procédures fiscales
LTI	Lutte contre le travail illégal
MICAF	Mission interministérielle de coordination anti-fraude
MLG	Mission de liaison de la gendarmerie auprès de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ)
OCLTI	Office central de lutte contre le travail illégal
ODJ	Officier de douane judiciaire
OFJ	Officier fiscal judiciaire
OPJ	Officier de police judiciaire
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
PNLTI	Plan national de lutte contre le travail illégal
PRADO	Public register of authentic identity and travel documents online <i>Registre public en ligne des documents authentiques d'identité et de voyage</i>
RFS	Régime fiscal suspensif
SCEC	Service central de l'état civil
SEL	Systèmes d'échanges locaux
SFIPRP	Service des fichiers des incidents de paiement relatifs aux particuliers
SNE	Service national d'enquêtes
TEH	Traite des êtres humains
TRM	Transport routier de marchandises
UCANSS	Union des caisses nationales de sécurité sociale
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
ZLA	Zone de lecture automatique (titre de voyage)

VERSION PROVISOIRE

Mission interministérielle de coordination anti-fraude

23 Avenue d'Italie – 75013 PARIS

Tél : 01 79 84 38 60

<http://www.economie.gouv.fr/micaf>

VERSION PROVISOIRE